



**PROJET TRANSFRONTALIER « LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
ET POUR L'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :
APPUI AUX COLLECTIVITES TRANSFRONTALIERES DE LA ZONE
DU LIPTAKO-GOURMA DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE POUR LE SAHARA ET LE SAHEL »**

(Version provisoire)

Janvier 2013

Issa Martin BIKIENGA
Ingénieur agro-économiste
Consultant



SOMMAIRE

RESUME DU PROJET	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
1. PERTINENCE DE L'ACTION	8
1.1. Présentation générale et analyse des problèmes dans la zone du projet	8
1.2. Les problèmes spécifiques devant être traités par l'action	9
1.3. Brève description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux	9
1.4. Pertinence de l'action par rapport aux problèmes majeurs dans la zone du projet	10
1.4.1. Le souci d'opérationnalisation de l'IGMVSS	10
1.4.2. La réalité des écosystèmes partagés par les pays concernés par l'IGMVSS	11
1.4.3. Les éléments de réponse aux besoins de développement d'un certain nombre de régions transfrontalières ciblées au Burkina Faso et au Niger	11
2. DESCRIPTION DE L'ACTION	13
2.1. Description des objectifs et des résultats attendus	13
2.1.1. Description synthétique des axes stratégiques, objectifs spécifiques, résultats et activités proposés et de leur efficacité	13
2.1.2. Description détaillée des activités proposées et de leur efficacité	16
2.2. Implication des partenaires et leurs rôles	26
2.3. Méthodologie	28
2.3.1. Origine de l'action et mise en œuvre	28
2.3.2. Structure organisationnelle	30
2.3.3. Suivi-évaluation	33
2.3.4. Suivi écologique	34
2.3.5. Stratégie de communication	34
2.4. Durée et plan de mise en œuvre	35
2.5. Mise en évidence de la visibilité de l'action et du financement de l'UE	35
2.6. Durabilité	36
2.6.1. Analyse des risques et mesures d'atténuation	36
2.6.2. Comment la durabilité sera assurée après l'action	38
2.6.3. Durabilité financière	42
2.6.4. Aspects institutionnels	43
2.6.5. Viabilité au niveau politique	43
2.6.6. Viabilité environnementale	44
2.7. Cadre logique	45
2.8. Coût de l'action	49
Annexe 1 : Répertoire de bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres au Burkina Faso	57
Annexe 2 : Répertoire des principales pratiques de GDT au Niger	59
Annexe 3 : Schéma de programmation des activités	61
Annexe 4 : Détail des coûts des activités	67

Liste des tableaux

Tableau 1 : Brève description des contraintes et des besoins de la zone du projet et des groupes cibles..	10
Tableau 2 : Description synthétique du projet.....	13
Tableau 3 : Principales parties prenantes du projet	27
Tableau 4 : Registre des risques	37
Tableau 5 : Bénéfices, opportunités, effets et impacts attendus du projet	39
Tableau 6 : cadre logique	46
Tableau 7 : Synthèse des coûts des activités	50
Tableau 8 : Coût d'investissement et de fonctionnement des antennes régionales.....	54
Tableau 9 : Coût d'investissement et de fonctionnement de la coordination nationale du Burkina ...	55
Tableau 10 : Coût d'investissement et de fonctionnement de la coordination nationale du Niger.....	56

RESUME DU PROJET

Intitulé de l'action	Projet transfrontalier « Lutte contre la désertification et pour l'adaptation aux effets du changement climatique : appui aux collectivités transfrontalières de la zone du Liptako-Gourma dans le cadre de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel ».
Description sommaire de l'action	<p>Objectif global : « Contribuer à une meilleure productivité des terres et à l'amélioration des conditions de vie des populations par la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et d'adaptation aux effets du changement climatique ».</p> <p>Principaux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Axe 1 : Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Axe 2 : Promotion de la bonne gouvernance et de la gestion durable des ressources naturelles. Axe 3 : Prévention et gestion des risques environnementaux. Axe 4 : Recherche d'accompagnement, gestion des connaissances, communication. Axe 5 : Coordination, suivi-évaluation et gestion du projet. Axe 6 : Développement de la coopération transfrontalière.
Lieux de réalisation	Zone transfrontalière de la Région du Liptako-Gourma (Régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et de l'Est au Burkina, et Région de Tillabéry au Niger).
Partenaires	Union européenne, Commission de la CEDEAO, CILSS, Commission de l'Union africaine, FAO.
Durée	Cinq (5) ans
Coût	26 639 550 000 FCFA, soit 40 609 070 euros

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activités génératrices de revenus
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols
CILS S	Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNP	Comité national de pilotage
CPP	Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres
CRDI	Centre canadien pour le développement international
CRP	Comité régional de pilotage
CST	Conseil scientifique et technique
EIES	Evaluation d’impact environnemental et social
FAO	Fonds des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FFEM	Fonds français pour l’environnement mondial
GDT	Gestion durable des terres
GMV	Grande muraille verte
GRN	Gestion des ressources naturelles
IEC	Information, éducation, communication
IGMVSS	Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel
NIE	Notice d’impact environnemental
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
OS	Objectif spécifique
PRGDT	Programme régional de gestion durable des terres
PRPDD	Pôle rural de production et de développement durable
PTF	Partenaire technique et financier
SFR	Service foncier rural
TIC	Technologies de l’information et de la communication
UE	Union européenne

INTRODUCTION

L'initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) est née d'un triple constat :

1. La désertification, les changements climatiques et la perte de la diversité biologique sont des problématiques cruciales pour les régions sèches d'Afrique où ils conjuguent leurs effets pour aggraver l'insécurité alimentaire des populations et éprouver aussi bien les efforts de développement des pays que les moyens de vie des populations les plus pauvres de la planète.
2. Les prévisions climatiques pour l'Afrique font peser de graves risques d'extension des zones sèches d'Afrique aussi bien dans la partie sud que dans la partie nord du Sahara, toute chose qui est de nature à enrayer les efforts de lutte contre la pauvreté sur le continent.
3. Les efforts consentis dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD) et de l'amélioration de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique ne sont pas à la mesure des objectifs visés, que ce soit en matière de conservation des ressources naturelles ou en matière de lutte contre la pauvreté.

De ces constats est née une volonté politique très forte au plus haut niveau du continent africain visant à mettre en place un partenariat africain, appuyé par la solidarité internationale, pour enrayer et inverser les tendances à la dégradation des terres (eau, sols, végétation) dans les régions sèches d'Afrique à travers un ensemble cohérent et concerté d'interventions ciblant simultanément les trois objectifs suivants :

1. La conservation, le développement et l'aménagement des ressources naturelles renouvelables et des écosystèmes;
2. Le renforcement des infrastructures et l'optimisation des potentiels ruraux ;
3. La consolidation et la diversification des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales locales.

Plus tard il a été donné à cette idée de partenariat africain un contenu plus proche de la réalité pour la rendre plus compréhensible et pratique. Ainsi, ce concept est devenu au fil du temps en phase avec les expériences menées sur le continent africain pour protéger les systèmes humains contre l'avancée du désert : ceintures vertes, barrages verts, fronts de terre, fixation des dunes, etc.

Les efforts de conceptualisation de l'initiative de la grande muraille verte au Sahara et au Sahel (IGMVSS) entrepris par différentes institutions ont conféré à cette initiative une lisibilité et un succès marqués, entre autres, par une adhésion de plus en plus grande des pays et des acteurs africains et un intérêt croissant de la part des donateurs dont l'Union Européenne.

Dans le cadre de son soutien à cette initiative, la Commission de l'Union Européenne finance un projet dénommé « Appui à la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel ». Ce projet qui a démarré depuis mars 2011 vise à contribuer à une mise en œuvre effective de l'initiative de la Grande muraille verte, en tant qu'outil pour réduire la pauvreté, lutter contre la désertification et améliorer la résilience des milieux humains et naturels au changement climatique.

Huit (8) pays sont directement couverts par ce projet. Cinq autres pays en sont partenaires et également bénéficiaires de ce projet.

Le constat que l'on peut faire est que ces pays de la Grande muraille verte (GMV) ont en partage des ressources naturelles qui s'étendent naturellement de part et d'autre des frontières des Etats. Ces ressources peuvent être entièrement localisées dans un seul pays, comme elles peuvent être localisées de part et d'autre des frontières entre deux ou trois pays. Ces ressources sont exploitées de manière simultanée ou séquentielle par des communautés quelquefois de même origine qui ont été séparées par les frontières héritées de la colonisation. Cette réalité des écosystèmes partagés doit être prise en compte dans la mise en œuvre de l'IGMVSS pour assurer une durabilité des actions entreprises au niveau national.

C'est dans ce souci que s'inscrit l'appui de la FAO à la CEDEAO et au CILSS en vue de l'identification dans la région Ouest Africaine et Tchad de projets transfrontaliers éligibles à l'IGMVSS.

Le présent document est relatif à la formulation d'un projet transfrontalier de lutte contre la désertification et d'adaptation aux effets du changement climatique dans le cadre de l'IGMVSS, et porté par les collectivités territoriales des régions transfrontalières de la Région du Liptako-Gourma.

La zone couverte par l'étude se situe à cheval sur les frontières communes des trois Etats de la Région du Liptako Gourma et membres de l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG) : le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger. Les régions transfrontalières particulièrement ciblées sont :

- Burkina Faso : Communes rurales et urbaines de la région du Sahel, du Nord, du Centre Nord et de l'Est ;
- Niger : Communes rurales et urbaines de la région de Tillabéry

Le projet devant être financé par l'Union européenne comme principal bailleur, il est conçu selon les normes édictées par l'Union européenne.

Le document s'articule autour de deux grands chapitres essentiels:

1. Pertinence de l'action ;
2. Description de l'action.

1. PERTINENCE DE L'ACTION

1.1. Présentation générale et analyse des problèmes dans la zone du projet

Les principaux problèmes environnementaux et socio-économiques dans la zone du projet aussi bien au Burkina Faso qu'au Niger se résument comme suit par ordre d'importance :

Au titre des problèmes environnementaux :

- Dégradation des ressources forestières et fauniques : exploitation anarchique des ressources ligneuses, développement des défriches incontrôlées, développement du surpâturage, utilisation de techniques destructrices des ressources phytogénétiques, impacts négatifs de certaines activités sectorielles telles que l'exploitation minière. Les causes essentielles sont les suivantes :
 - Changements climatiques : manifestation se traduisant par la baisse tendancielle de la pluviométrie, l'effet de serre, la fréquence et l'amplitude des catastrophes naturelles ; accroissement de la vulnérabilité des systèmes naturels, sociaux et économiques, risque de perte de capacité en matière de séquestration du carbone dans un horizon proche ;
 - Non maîtrise des impacts environnementaux et sociaux des activités de développement : activités de développement ayant parfois des impacts négatifs et pouvant causer de sérieux préjudices économiques et sociaux aux populations et porter atteinte aux ressources biologiques et physiques des zones affectées ;
 - Mode d'élevage de type extensif et incontrôlé : surpâturage, destruction de forêts pour satisfaire les besoins fourragers du bétail ;
- Dégradation des terres : sols dénudés, surexploités, appauvris et n'ayant plus qu'une très faible capacité productive en raison des mauvaises pratiques culturales et des atteintes agressives à l'environnement. Elles résultent des pratiques suivantes :
 - Déboisement, feux de brousse ;
 - Exploitation minière des sols ;
 - Défrichement des terres forestières à des fins agricoles.

La conséquence qui en découle est naturellement la mauvaise qualité des sols : faible fertilité des sols due à l'érosion hydrique et éolienne, la disparition de la jachère, la non utilisation d'engrais et d'amendements; apparition de phénomènes de salinité et d'alcalinité.

- Dégradation des ressources en eau : régression significative du potentiel des ressources en eau ;
- Système énergétique non durable : très forte croissance de la demande d'énergie conduisant à une surexploitation des ressources ligneuses, dégradation du couvert végétal, destruction des puits primaires de séquestration du carbone indispensable à la régulation climatique ;
- Erosion de la biodiversité : destruction des habitats naturels, vulnérabilité croissante des espèces végétales et animales et disparition de certaines d'entre elles.

Au titre des problèmes socio-économiques :

- Insécurité alimentaire : bilan alimentaire assez souvent déficitaire, existence de nombreuses populations vulnérables, et de zones chroniquement déficitaires sur le plan de la production alimentaire ; taux de malnutrition élevé ;
- Faible niveau de développement humain : persistance de la pauvreté, taux de croissance économique relativement bas, faibles capacités de création de richesse ;
- Forte pression démographique : pression excessive sur les ressources naturelles exercée par une population à croissance très forte avec pour conséquences une forte migration et des conflits sociaux (les conditions climatiques drastiques ont entraîné la migration des agriculteurs et des éleveurs vers les zones les plus favorables et l'exode rural vers les centres urbains et une fréquence élevée des conflits entre agriculteurs et éleveurs).

1.2. Les problèmes spécifiques devant être traités par l'action

Les problèmes environnementaux et socio-économiques à résoudre sont nombreux, mais l'action s'attaquera principalement aux problèmes suivants et à leurs causes :

- Dégradation des terres ;
- Dégradation des ressources en eau ;
- Erosion de la biodiversité ;
- Insécurité alimentaire ;
- Pauvreté.

1.3. Brève description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux

Une brève description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux est donnée au tableau N° 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Brève description des contraintes et des besoins de la zone du projet et des groupes cibles

Groupes cibles	Contraintes	Besoins
Zone du projet	Baisse de la pluviométrie ; risques élevés de dégradation des terres ; variabilité et changements climatiques ; diminution des débits des cours d'eau et abaissement des nappes phréatiques.	Technologies de lutte contre la désertification et d'adaptation aux changements climatiques ; actions de gestion durable des terres, notamment de conservation des eaux et des sols.
Elus locaux et services techniques	Faible maîtrise des potentialités productives locales et des stratégies à développer pour leur valorisation ; manque d'information sur d'autres expériences pilotes vertueuses.	Renforcement de capacités en gestion durable des ressources naturelles ; mise en contact avec d'autres réalités similaires.
Producteurs	Faible disponibilité en terres fertiles ; manque d'activités génératrices de revenus ; faible développement des marchés.	Aménagement des terres dégradées ; création d'activités génératrices de revenus ; débouchés pour les produits agricoles.
Bénéficiaires finaux	Insécurité alimentaire ; forte vulnérabilité ; faibles revenus ; faible disponibilité des produits agricoles de qualité sur les marchés.	Renforcement de la sécurité alimentaire ; environnement économique favorable et adapté aux potentialités locales ; facilités de commercialisation des produits agricoles.

1.4. Pertinence de l'action par rapport aux problèmes majeurs dans la zone du projet

La pertinence de l'action se reconnaît à travers trois aspects fondamentaux se rapportant à l'IGMVSS et aux problèmes majeurs rencontrés dans la zone du projet :

- Le souci d'opérationnalisation de l'IGMVSS ;
- La réalité des écosystèmes partagés par les pays concernés par l'IGMVSS ;
- Les éléments de réponse aux besoins de développement d'un certain nombre de régions transfrontalières ciblées au Burkina Faso et au Niger.

1.4.1. Le souci d'opérationnalisation de l'IGMVSS

L'Initiative de la grande muraille verte au Sahara et au Sahel (IGMVSS) ne doit pas être perçue comme une idée abstraite et éloignée des principales questions de développement. Elle peut bien se traduire en actions concrètes sur le terrain en faveur des populations des pays traversés par la GMV.

Comme cela apparaît clairement dans son objectif global, l'IGMVSS cherche à contribuer par des activités de restauration des systèmes de production et la valorisation des potentialités naturelles à la lutte contre l'avancée du désert et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes afin d'assurer leur transformation et de créer les conditions d'émergence de pôles ruraux de production et de développement durable (PRPDD).

L'opérationnalisation de l'IGMV s'appuie sur quatre (04) paradigmes fondamentaux «**Conservation/Protection/Restauration/Développement**». Elle se traduit sur le terrain par la mise en œuvre de programmes/projets avec comme objectifs la conservation, la restauration et la protection des ressources naturelles ainsi que la transformation socio-économique des zones d'emprise de la GMV par des actions de développement communautaire et de gouvernance locale.

Le présent projet transfrontalier s'inscrit bien dans ce cadre. Bien qu'il soit limité à la zone transfrontalière de la Région du Liptako-Gourma (Régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et de l'Est au Burkina, et Région de Tillabéry au Niger), il vise à convaincre les acteurs du développement de la pertinence de l'IGMVSS et de sa contribution possible au développement des zones traversées par la GMV.

1.4.2. La réalité des écosystèmes partagés par les pays concernés par l'IGMVSS

Les pays partenaires à la GMV ont en partage des ressources naturelles qui s'étendent naturellement de part et d'autres des frontières des Etats. Ces ressources peuvent être entièrement localisées dans un seul pays et utilisées par deux ou trois pays, comme elles peuvent être localisées de part et d'autres des frontières entre deux ou trois pays. Ces ressources sont exploitées de manière simultanée ou séquentielle par des communautés quelquefois de même origine qui ont été séparées par les frontières héritées de la colonisation. Cette réalité des écosystèmes partagés doit être prise en compte dans la mise en œuvre de l'IGMVSS pour assurer une durabilité des actions entreprises au niveau national.

Le présent projet intègre bien cette donnée et est conçu selon cette approche.

1.4.3. Les éléments de réponse aux besoins de développement d'un certain nombre de régions transfrontalières ciblées au Burkina Faso et au Niger

Les régions transfrontalières ciblées au Burkina Faso et au Niger pour bénéficier du présent projet ont des besoins clairs en matière de développement durable. Or, pour ces régions, tout comme pour les pays du Sahel d'une manière générale, le développement durable signifie d'abord «**conservation des ressources naturelles renouvelables et des écosystèmes**» et «**consolidation et diversification des systèmes de production**», ce qui passe nécessairement par la mise en valeur et la transformation des zones arides et semi-arides par l'optimisation des potentiels ruraux.

La nouvelle approche “Grande Muraille Verte” est également une stratégie intégrant les Conventions des Nations Unies sur le changement climatique et la biodiversité, et prend en compte le développement communautaire et la lutte contre l’insécurité alimentaire, affectant fortement la plupart des Etats membres. C’est dans cet ordre d’idées que le présent projet vise à promouvoir des actions de lutte contre la désertification, d’adaptation aux effets du changement climatique et de développement socio-économique des régions transfrontalières ciblées au Burkina Faso et au Niger, qui sont par excellence des zones dégradées et vulnérables.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1. Description des objectifs et des résultats attendus

En tenant compte de l'objectif global de la GMV et des problèmes majeurs de développement ci-dessus décrits, l'objectif global du projet s'énonce comme suit :

« Contribuer à une meilleure productivité des terres et à l'amélioration des conditions de vie des populations par la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et d'adaptation aux effets du changement climatique ».

Cet objectif global est décliné en axes stratégiques, objectifs spécifiques, résultats et activités qui seront développés dans les paragraphes ci-dessous.

2.1.1. Description synthétique des axes stratégiques, objectifs spécifiques, résultats et activités proposés et de leur efficacité

Pour la mise en œuvre de l'action, les activités pertinentes ci-dessous sont proposées par axe stratégique, objectif spécifique et résultat attendu. Au niveau de la description synthétique, il est donné uniquement la liste des activités principales ; celles-ci sont déclinées plus loin en sous-activités au niveau de la description détaillée. Elles se présentent comme suit:

Tableau 2 : Description synthétique du projet

Axe 1 : Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	
Objectif spécifique OS 1.1.	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone prioritaire d'intervention du projet par des actions de GDT.
Résultat R.1.1.1.	La production agro-sylvo-pastorale est accrue.
Activité A 1.1.1.1.	Récupérer d'importantes superficies au moyen de la charrue Delphino.
Résultat R 1.1.2.	Le bilan alimentaire de la zone prioritaire d'intervention du projet est amélioré
Activité A 1.1.2.1.	Réaliser des actions multiformes de GDT avec l'engagement des producteurs.
Résultat R.1.1.3.	L'état nutritionnel des populations est amélioré
Activité A 1.1.3.1.	Appuyer la création de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques.
Activité A.1.1.3.2.	Mener des actions d'IEC pour la promotion de la consommation d'aliments de qualité.
Objectif spécifique OS 1.2.	Améliorer les revenus monétaires des populations concernées.
Résultat R 1.2.2.	Des activités génératrices de revenus porteuses sont identifiées et promues.
Activité A.1.2.2.1.	Répertorier et promouvoir les AGR par région.

Résultat R. 1.2.3.	Le volume des produits agro-sylvo-pastoraux commercialisés est accru
Activité A 1.2.3.1.	Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre des AGR.
Activité A 1.2.3.2.	Mettre en place un fonds d'appui aux AGR.
Activité A 1.2.3.3.	Appuyer les populations dans la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux
Activité A 1.2.3.4.	Réaliser des infrastructures de commercialisation
Objectif spécifique OS 1.3.	Promouvoir les actions de gestion durable des terres dans la zone prioritaire d'intervention.
Résultat R 1.3.1.	Les technologies de gestion durable des terres sont largement diffusées dans la zone prioritaire d'intervention.
Activité A 1.3.1.1	Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques de GRN
Résultat R 1.3.2.	Les ressources agricoles, pastorales, forestières et halieutiques sont mieux valorisées dans la zone prioritaire d'intervention.
Activité A 1.3.2.1	Informier et sensibiliser les acteurs sur l'importance écologique des arbres et les impacts attendus de la Grande muraille verte.
Résultat R 1.3.3.	Des reboisements communautaires et privés sont promus.
Activité A 1.3.3.1.	Appuyer la réalisation de bosquets communaux et de ceintures vertes.
Activité A 1.3.3.2.	Appuyer la réalisation de bois villageois et privés.
Axe 2 : Promotion de la bonne gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles.	
Objectif spécifique OS 2.1.	Assurer la sécurisation foncière dans la zone prioritaire d'intervention.
Résultat R 2.1.1.	Les textes d'application de sécurisation du foncier rural sont appliqués.
Activité A 2.1.1.1.	Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural.
Résultat R 2.1.2.	Les réalisations foncières dans la zone prioritaire d'intervention sont immatriculées et sécurisées.
Activité A 2.1.2.1.	Immatriculer et sécuriser les réalisations de la GMV.
Axe 3 : Prévention et gestion des risques environnementaux	
Objectif spécifique OS 3.1.	Réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs sur la gestion durable des terres.
Résultat R 3.1.1.	Des audits environnementaux sont réalisés et les mesures de traitement mises en œuvre.
Activité A 3.1.1.1.	Réaliser des audits environnementaux et appuyer la mise en œuvre des mesures préconisées.
Résultat R 3.1.2.	Les outils préventifs d'évaluation environnementale sont mis en œuvre.
Activité A 3.1.2.1.	Renforcer les capacités des Directions régionales de l'environnement en évaluation environnementale.
Résultat R 3.1.3.	Une stratégie de gestion du phénomène migratoire est adoptée et mise en œuvre.
Activité A 3.1.3.1.	Réaliser une étude sur la dynamique du phénomène migratoire dans la zone prioritaire d'intervention.

Axe 4 : Recherche d'accompagnement, gestion des connaissances, communication	
Objectif spécifique OS 4.1.	Renforcer les actions de gestion durable des terres et de l'environnement par la recherche d'accompagnement, la gestion des connaissances et la communication.
Résultat R 4.1.1.	De nouvelles technologies de gestion durable des terres sont appropriées par les acteurs ruraux.
Activité A 4.1.1.1.	Capitaliser et vulgariser les technologies mises au point ou introduites.
Activité A 4.1.1.2.	Capitaliser les connaissances traditionnelles.
Résultat R 4.1.2.	Les connaissances traditionnelles de GRN sont capitalisées, protégées et diffusées.
Activité A 4.1.2.1.	Protéger les innovations et inventions locales en matière de GRN.
Activité A 4.1.2.2.	Créer et appuyer un cadre de concertation permanent entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays.
Résultat R 4.1.3.	Une stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre.
Activité A 4.1.3.1.	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur la GMV.
Axe 5 : Coordination, suivi-évaluation et gestion du projet	
Objectif spécifique OS 5.1.	Assurer une coordination et gestion efficace des activités du projet.
Résultat R 5.1.1.	Les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local sont mises en place et fonctionnelles.
Activité A 5.1.1.1.	Mettre en place les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local.
Activité A 5.1.1.2.	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des financements.
Activité A 5.1.1.3.	Tenir à bonne date les sessions des instances statutaires.
Objectif spécifique OS 5.2.	Assurer un suivi-évaluation opérationnel des activités du projet.
Résultat R 5.2.1.	Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel.
Activité A 5.2.1.1.	Elaborer et mettre en œuvre un système efficace de suivi-évaluation des activités du projet.
Activité A 5.2.1.2.	Former, recycler et perfectionner les agents chargés du pilotage et de la coordination du projet.
Axe 6 : Développement de la coopération transfrontalière	
Objectif spécifique OS 6.1.	Renforcer la coopération transfrontalière et internationale en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières.
Résultat R 6.1.1.	Les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières sont mieux connues et partagées.
Activité A 6.1.1.1.	Capitaliser et diffuser les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières.
Activité A 6.1.1.2.	Faciliter les échanges d'expérience entre les membres du cadre de concertation permanent comprenant les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays.

2.1.2. Description détaillée des activités proposées et de leur efficacité

Axe 1 : Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	
Objectif spécifique OS 1.1.	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone prioritaire d'intervention du projet par des actions de GDT.
Résultat R.1.1.1.	La production agro-sylvo-pastorale est accrue.
Activité A 1.1.1.1.	Récupérer d'importantes superficies au moyen de la charrue Delphino.
	<p>La récupération des superficies dégradées se fera au moyen de cinq (5) unités complètes de charrue Delphino, chaque unité comprenant le tracteur et la charrue elle-même. Cette récupération permettra de traiter des terres jadis incultes et abandonnées pour les rendre propices aux activités agro-sylvo-pastorales. Dans chaque région, les terres dégradées seront au préalable identifiées au moyen d'une cartographie précise, puis seront programmées pour être traitées à la charrue Delphino. Cette activité impliquera étroitement les organisations professionnelles agricoles (OPA) de chaque région.</p> <p>Cette activité se décompose en trois sous-activités :</p>
Sous-Activité A 1.1.1.1.1.	Cartographier les superficies dégradées
Sous-Activité A 1.1.1.1.2.	Acquérir des équipements (5 unités de tracteur 200 CV et charrue Delphino, 5 véhicules de liaison).
Sous-Activité A 1.1.1.1.3.	Traiter les superficies dégradées au moyen de la charrue Delphino ;
Résultat R 1.1.2.	Le bilan alimentaire de la zone prioritaire d'intervention du projet est amélioré
Activité A 1.1.2.1.	Réaliser des actions multiformes de GDT avec l'engagement des producteurs.
	<p>Par cette activité, il s'agira d'accompagner les producteurs mobilisés dans les OPA pour la mise en œuvre des bonnes pratiques de GDT en matière d'agronomie, de zootechnie, pastoralisme, pêche, foresterie, agroforesterie, gestion des ressources fauniques.</p> <p>Les actions feront d'abord l'objet d'une identification par les populations avec l'appui des structures d'appui-conseil compétentes et en accord avec les priorités convenues dans les cadres de concertation locaux. Les technologies de GDT qui seront retenues tiendront compte des préoccupations majeures des acteurs.</p> <p>L'exécution de chaque action sera précédée d'une formation conséquente lorsque cela s'avèrera nécessaire, et d'un appui en équipement. Il est proposé à l'annexe 1 une liste de bonnes pratiques tirées du Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres (CPP) du Burkina Faso. Cette liste n'est pas limitative, mais a l'avantage de constituer un recueil intéressant de pratiques de GDT ayant fait la preuve de leur efficacité.</p> <p>La mise en œuvre de ces bonnes pratiques aura pour effet d'accroître la production agro-sylvo-pastorale et par voie de conséquence la disponibilité alimentaire. Ainsi, chaque année, le bilan alimentaire de chaque région affichera un excédent du fait de l'amélioration de la production.</p> <p>On y distingue deux sous-activités</p>
Sous-Activité A 1.1.2.1.1.	Renforcer les capacités des producteurs.
Sous-Activité A 1.1.2.1.2	Acquérir des équipements.

Résultat R.1.1.3.	L'état nutritionnel des populations est amélioré
Activité A 1.1.3.1.	Appuyer la création de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques.
	La création de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques a pour but d'améliorer l'offre alimentaire et de servir de modèles. Ainsi, dans la zone du projet, la qualité de l'alimentation sera rehaussée par la disponibilité de produits provenant de l'agriculture, de l'élevage et de la faune. Trois sous-activités soutiendront cette activité :
Sous-Activité A 1.1.3.1.1.	Elaborer une typologie des fermes agricoles, pastorales et fauniques
Sous-Activité A 1.1.3.1.2.	Créer 10 fermes agricoles modernes
Sous-Activité A 1.1.3.1.3.	Créer 10 fermes pastorales et fauniques modernes
Activité A.1.1.3.2.	Mener des actions d'IEC pour la promotion de la consommation d'aliments de qualité
	La consommation d'aliments de qualité a besoin d'être promue par des actions d'information-éducation-communication (IEC) pour amener les ménages dans la zone du projet à un changement de comportement. Ces actions d'IEC seront centrées principalement sur les zones et couches vulnérables, de manière à enrayer progressivement la vulnérabilité structurelle. Ces zones et couches vulnérables feront au préalable l'objet d'un ciblage précis. Cette activité reposera sur deux sous-activités :
Sous-Activité A.1.1.3.2.1.	Assurer la formation des ménages en éducation nutritionnelle
Sous-Activité A.1.1.3.2.2.	Vulgariser des technologies simples de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux

Objectif spécifique OS 1.2.	Améliorer les revenus monétaires des populations concernées.
Résultat R 1.2.2.	Des activités génératrices de revenus porteuses sont identifiées et promues.
Activité A.1.2.2.1.	Répertorier et promouvoir les AGR par région.
	La promotion des AGR vise à sortir les populations de la zone du projet de la pauvreté et à créer de la richesse et des conditions favorables pour un développement humain durable. Dans le cadre de cette activité, il s'agira d'établir d'abord pour chaque région le répertoire des AGR, puis de les diffuser auprès des populations, en particulier des jeunes et des femmes afin de susciter leur intérêt pour l'une ou l'autre de ces AGR. A cet effet, des études de base seront menées dans les cinq régions d'intervention du projet et permettront d'identifier et de caractériser les différentes AGR porteuses. Pour chaque AGR, l'on mettra en évidence la consistance de l'activité, les technologies utilisées et leurs coûts, les conditions de mise en œuvre et de succès, les formations d'accompagnement, les publics porteurs (jeunes gens, femmes et jeunes filles), les gains que l'on peut en attendre, la rentabilité économique et financière, les risques potentiels, etc. Au terme de ces études, l'on disposera pour chaque région, d'un répertoire des possibilités d'emplois et d'auto emplois à partir des AGR, et des mesures d'accompagnement que pourraient apporter le projet et les autres intervenants. Deux sous-activités appuieront la réalisation de cette activité principale :

Sous-Activité A.1.2.2.1.1	Identifier les AGR porteuses
Sous-Activité A.1.2.2.1.2.	Diffuser les AGR porteuses
Résultat R. 1.2.3.	Le volume des produits agro-sylvo-pastoraux commercialisés est accru
Activité A 1.2.3.1.	Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre des AGR. La mise en œuvre réussie des AGR nécessite dès le départ un renforcement des capacités des acteurs en vue de leur permettre de bien maîtriser ces AGR et d'en tirer le plus grand profit. A cet effet, les publics-cibles bénéficieront de formations appropriées. Pour parvenir à une plus grande efficacité, les acteurs formés seront aussi équipés de manière conséquente. Cette activité se subdivise en deux sous-activités :
Sous-Activité A 1.2.3.1.1.	Former les acteurs
Sous-Activité A 1.2.3.1.2.	Mettre à la disposition des acteurs formés des équipements appropriés
Activité A 1.2.3.2.	Mettre en place un fonds d'appui aux AGR.
	Pour promouvoir les AGR, la mise en place d'un fonds d'appui s'avère nécessaire. Sur le plan pratique, il s'agira de créer un fonds de projet et un fonds de garantie qui seront hébergés auprès d'une banque ou d'une institution de micro-finance (IMF) au niveau régional. Les acteurs intéressés soumettront à cette IMF leurs microprojets, qui auront au préalable fait l'objet d'études précises mettant en évidence les coûts, besoins de financement, rentabilité financière, etc. Les microprojets retenus seront financés par le fonds de projets et les prêts seront garantis à partir du fonds de garantie.
Activité A 1.2.3.3.	Appuyer les populations dans la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux
	La transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux constituent des maillons importants d'appui aux AGR. Cette activité se décompose en trois sous-activités
Sous-Activité A 1.2.3.3.1	Renforcer les capacités des acteurs
Sous-Activité A 1.2.3.3.2	Equiper les acteurs formés
Activité A 1.2.3.4	Réaliser des infrastructures de commercialisation

Objectif spécifique OS 1.3.	<i>Promouvoir les actions de gestion durable des ressources naturelles dans la zone prioritaire d'intervention.</i>
Résultat R 1.3.1.	Les technologies de gestion durable des terres sont largement diffusées dans la zone prioritaire d'intervention.
Activité A 1.3.1.1	Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques de GRN
	Au Burkina Faso comme au Niger, les populations locales disposent de connaissances pratiques en matière de gestion des ressources naturelles et d'adaptation aux changements climatiques. Ces connaissances ont besoin d'être inventoriées, capitalisées et diffusées. A ce niveau, un accent particulier sera mis sur la gestion participative des ressources naturelles partagées dans la zone du projet. Dans cette activité, on distingue deux sous-activités :

Sous-Activité A 1.3.1.1.1.	Inventorier les bonnes pratiques locales de GRN
Sous-Activité A 1.3.1.1.2.	Elaborer et mettre en œuvre un guide de gestion participative des ressources naturelles partagées
Résultat R 1.3.2.	Les ressources agricoles, pastorales, forestières et halieutiques sont mieux valorisées dans la zone prioritaire d'intervention.
Activité A 1.3.2.1	Informier et sensibiliser les acteurs sur l'importance écologique des arbres et les impacts attendus de la Grande muraille verte
	Il est vrai que les populations locales connaissent d'une manière générale le rôle et l'importance des arbres. Mais dans le contexte de la GMV, ces connaissances ont besoin d'être approfondies et diversifiées, notamment avec un accent particulier sur les impacts attendus de la GMV. Des séances de formation et d'information seront organisées à cet effet.
Résultat R 1.3.3.	Des reboisements communautaires et privés sont promus.
Activité A 1.3.3.1.	Appuyer la réalisation de bosquets communaux et de ceintures vertes.
	<p>Bon nombre de bosquets ont été réalisés dans le passé, mais malheureusement ont connu peu de succès pour des raisons diverses. Il est grand temps de rompre avec les reboisements sans lendemain où il n'a été prévu aucun dispositif pratique d'entretien des arbres plantés.</p> <p>Cette activité propose, dans une démarche participative, d'identifier d'abord avec les populations rurales concernées les espèces utiles pour la restauration des terres dégradées, la lutte contre la pauvreté et la création de revenus. Dans cet ordre d'idées, seront promus les arbres présentant un intérêt économique pour les populations afin de s'assurer que celles-ci vont les entretenir après leur plantation. Les bosquets seront réalisés de manière à constituer des réseaux de ceintures vertes. Une place importante sera accordée aux femmes et aux jeunes, qui traditionnellement sont les plus concernés par les produits de cueillette. Dans le but de permettre aux communes de bien assurer l'entretien des arbres plantés, il sera prévu des ressources financières pour la prise en charge des jeunes qui seront commis à ces tâches.</p> <p>La réalisation de cette activité comporte quatre sous-activités :</p>
Sous-Activité A 1.3.3.1.1	Acquérir les équipements de plantation
Sous-Activité A 1.3.3.1.2.	Acquérir les plants
Sous-Activité A 1.3.3.1.3.	Mettre les plants en terre
Sous-Activité A 1.3.3.1.4.	Entretenir les plants
Activité A 1.3.3.2.	Appuyer la réalisation de bois villageois et privés.
	<p>Au Burkina Faso comme au Niger, la recherche de solutions permettant de créer des revenus stables et durables pour les producteurs est un impératif si l'on veut rendre les conditions de vie acceptables dans les villages et réduire l'exode rural. La diversification des stratégies d'intervention ouvrant les perspectives à la promotion de nouvelles filières agropastorales capables d'accroître les revenus des producteurs et aussi de réduire la pauvreté en milieu rural est de plus en plus considérée comme une des solutions envisageables.</p> <p>Une expérience riche d'enseignement et pouvant être capitalisée dans le cadre du présent projet est celle de l'ONG NewTree et de l'Association Tiipaalga au Burkina Faso.</p>

	<p>Elle comporte trois types d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régénération naturelle assistée de bosquets familiaux ; - Activités génératrices de revenus à travers les produits non ligneux - Réalisation de foyers à trois pierres améliorés en banco. <p>Sur le plan pratique, l'activité consiste à réaliser des bosquets familiaux de trois (3) ha en procédant à la sélection de ménages désireux et capables de conduire l'opération à terme et de manière satisfaisante. Les bosquets sont entourés d'enclos métalliques tissés sur place. A l'intérieur des bosquets sont réalisées des activités diverses telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conservation des arbres et arbustes utiles; - La pratique de cultures vivrières annuelles ; - La pratique de cultures de contre-saison; - La conservation des espèces herbacées par la production de foin ; - La production de plants ; - L'apiculture, etc. <p>L'activité se subdivise essentiellement en trois sous-activités :</p>
Sous-Activité A 1.3.3.2.1.	Sensibiliser et choisir les ménages
Sous-Activité A 1.3.3.2.2.	Appuyer les ménages dans la réalisation des bosquets familiaux
Sous-Activité A 1.3.3.2.3.	Appuyer les opérateurs économiques privés dans la réalisation de bosquets privés
Axe 2 : Promotion de la bonne gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles	
Objectif spécifique OS 2.1.	Assurer la sécurisation foncière dans la zone prioritaire d'intervention.
Résultat R 2.1.1.	Les textes d'application de sécurisation du foncier rural sont appliqués.
Activité A 2.1.1.1.	Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural.
	<p>La réalisation d'investissements productifs en milieu rural ne peut se faire et se maintenir dans la durée sans une sécurisation foncière. A cet effet, les textes d'application des législations foncières déjà existantes ont besoin d'être diffusés le plus largement possible.</p> <p>Pour y parvenir, deux sous-activités sont proposées :</p>
Sous-Activité 2.1.1.1.1.	Traduire les textes d'application de sécurisation du foncier rural en langues nationales
Sous-Activité A 2.1.1.1.2.	Diffuser les textes d'application de sécurisation foncière traduits
Résultat R 2.1.2.	Les réalisations foncières dans la zone prioritaire d'intervention sont immatriculées et sécurisées.
Activité A 2.1.2.1.	Immatriculer et sécuriser les réalisations de la GMV
	<p>Les réalisations foncières dans la zone du projet doivent être matérialisées et rendues visibles par des actions de sécurisation. Dans cet ordre d'idées, elles feront l'objet d'immatriculation par les services techniques compétents de l'Etat chargés des affaires foncières, par exemple les services fonciers ruraux (SFR).</p>

Axe 3 : Prévention et gestion des risques environnementaux	
Objectif spécifique OS 3.1.	Réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs sur la gestion durable des terres.
Résultat R 3.1.1.	Des audits environnementaux sont réalisés et les mesures de traitement mises en œuvre.
Activité A 3.1.1.1.	Réaliser des audits environnementaux et appuyer la mise en œuvre des mesures préconisées.
	<p>Pour prévenir les actions portant d'une manière générale atteinte à l'environnement et particulièrement aux résultats du projet, il sera réalisé des audits environnementaux devant déboucher sur des mesures correctives pratiques. Au terme de ces audits, les mesures préconisées seront mises en application en vue de corriger les conséquences négatives identifiées.</p> <p>Deux sous-activités sous-tendent cette activité principale :</p>
Sous-Activité A 3.1.1.1.1	Réaliser des audits environnementaux des activités à fort impact négatif
Sous-Activité A 3.1.1.1.2.	Exécuter les mesures préconisées au titre des audits environnementaux
Résultat R 3.1.2.	Les outils préventifs d'évaluation environnementale sont mis en œuvre.
Activité A 3.1.2.1.	Renforcer les capacités des Directions régionales de l'environnement en évaluation environnementale.
	Les capacités des personnels des Directions régionales de l'environnement seront renforcées en évaluation environnementale afin que ceux-ci puissent appliquer au mieux les dispositions légales et réglementaires prévues.
Résultat R 3.1.3.	Une stratégie de gestion du phénomène migratoire est adoptée et mise en œuvre.
Activité A 3.1.3.1.	Réaliser une étude sur la dynamique du phénomène migratoire dans la zone prioritaire d'intervention.
	<p>Le projet transfrontalier n'a pas seulement une fonction curative vis-à-vis des problèmes environnementaux qu'il doit aider à résoudre ; il a aussi une fonction préventive. Dans le cadre de cette fonction préventive, il doit apporter une solution appropriée au phénomène des migrations internes. Il importe de savoir avec davantage de précision quelles sont les caractéristiques du phénomène migratoire dans la zone du projet ces dernières années : zones de départ et motivations, zones d'implantation, modalités d'installation, conséquences des nouvelles installations, etc., mais aussi de pouvoir faire des propositions d'actions tendant à une maîtrise de l'information sur les départs, comment organiser l'installation des migrants dans les zones d'accueil, quels rôles peuvent jouer les administrations publiques, les structures locales de développement et autres acteurs. En somme, il s'agira de savoir gérer ces migrations internes de manière à ce qu'elles ne viennent pas compromettre le bon déroulement et surtout les acquis du projet.</p> <p>L'étude doit déboucher sur un document de stratégie qui sera partagé avec tous les groupes d'acteurs concernés.</p> <p>Deux sous-activités composent cette activité principale :</p>
Sous-Activité A 3.1.3.1.1.	Réaliser une étude sur le phénomène migratoire
Sous-Activité A 3.1.3.1.2.	Mettre en œuvre la stratégie de gestion du phénomène migratoire

Axe 4 : Recherche d'accompagnement, gestion des connaissances, communication	
<i>Objectif spécifique OS 4.1.</i>	Renforcer les actions de gestion durable des terres et de l'environnement par la recherche d'accompagnement, la gestion des connaissances et la communication.
Résultat R 4.1.1.	De nouvelles technologies de gestion durable des terres sont appropriées par les acteurs ruraux.
Activité A 4.1.1.1.	Capitaliser et vulgariser les technologies mises au point ou introduites. Les progrès en matière de GDT ont besoin d'être soutenus par une recherche d'accompagnement consistant à améliorer et optimiser les technologies existantes, mais aussi à introduire de nouvelles technologies. Les technologies retenues feront l'objet d'ateliers de partage entre les acteurs concernés des deux pays.
Activité A 4.1.1.2.	Capitaliser les connaissances traditionnelles.
	Dans chacun des deux pays, il existe des connaissances traditionnelles en matière de lutte contre la désertification et d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques. Mais ces connaissances ne sont pas toujours valorisées malgré l'intérêt qu'elles présentent. Avec cette activité, il sera procédé à une étude d'identification des connaissances traditionnelles de lutte contre la désertification et d'adaptation à la variabilité et au changement climatique en vue de leur diffusion.
Résultat R 4.1.2.	Les connaissances traditionnelles de GRN sont capitalisées, protégées et diffusées.
Activité A 4.1.2.1.	Protéger les innovations et inventions locales en matière de GRN
	Les innovations et inventions locales en matière de GRN doivent être protégées en vue de valoriser le génie de leurs auteurs. Cette protection est une forme de reconnaissance importante de nature à stimuler la mise au point d'autres innovations et inventions.
Activité A 4.1.2.2.	Créer et appuyer un cadre de concertation permanent entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays.
	Pour plus d'efficacité, la recherche-développement doit impliquer les chercheurs, les producteurs et les développeurs des deux pays. Dans cet ordre d'idées, il sera mis en place un cadre de concertation permanent entre ces acteurs
Résultat R 4.1.3.	Une stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre.
Activité A 4.1.3.1.	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur la GMV.
	La nature de ce projet rend obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie efficace de communication. En effet, ce projet comporte bon nombre d'actions de partage d'information, de capitalisation et de diffusion de technologies. Cette activité principale comporte deux sous-activités :
Sous-Activité A 4.1.3.1.1.	Elaborer et adopter une stratégie de communication
Sous-Activité A 4.1.3.1.2.	Mettre en œuvre la stratégie de communication adoptée

Axe 5 : Coordination, suivi-évaluation et gestion du projet	
Objectif spécifique OS 5.1.	Assurer une coordination et gestion efficace des activités du projet.
Résultat R 5.1.1.	Les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local sont mises en place et fonctionnelles.
Activité A 5.1.1.1.	Mettre en place les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local.
	<p>Les comités nationaux et régionaux de pilotage seront mis en place conformément aux textes réglementaires en vigueur dans chacun des deux pays. Il en sera de même des comités provinciaux et communaux de concertation. La taille et la composition de ces structures seront fonction de l'envergure du projet dans les régions concernées. Par ailleurs, elles seront assez souples et légères de manière à ce qu'en aucun cas, elles ne constituent un obstacle à la bonne exécution du projet. Loin de créer un alourdissement inutile, l'objectif visé par cette organisation est de faire en sorte que le projet ait des répondants structurels aux niveaux communal, provincial et régional. En outre, cela permet d'avoir une meilleure implication à la fois des différents acteurs et bénéficiaires du projet.</p> <p>La composition-type de la coordination nationale se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un coordonnateur, - Un spécialiste en planification et suivi-évaluation, - Un/une spécialiste en genre, - Un/une spécialiste en communication, - Un responsable administratif et financier, spécialiste en passation des marchés, - 3 agents d'appui : 1 secrétaire, 1 chauffeur et 1 reprographe-agent de liaison. <p>Sur le plan pratique, il s'agira de consolider et de compléter la coordination nationale de la GMV existant dans chaque pays par des ressources humaines manquantes (cadres d'emprunt).</p> <p>Il sera également mis en place un Conseil scientifique et technique (CST) commun aux deux pays chargé de donner des orientations scientifiques et techniques sur les activités de recherche/développement et des réponses aux questionnements soulevés lors de la mise en œuvre des activités du projet. Il sera présidé par un chercheur et composé des représentants de toutes les structures concernées des deux pays. Ce Conseil scientifique servira surtout de pont entre les Conseils scientifiques de la GMV existant dans les deux pays.</p> <p>L'équipe de chaque antenne régionale comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Chef d'antenne ; - Un spécialiste en suivi-évaluation ; - Un/une spécialiste en genre ; - Un/une spécialiste en communication ; - Un gestionnaire/Comptable/ ; - Deux agents d'appui : 1 secrétaire, 1 chauffeur.

	<p>Tout comme pour la coordination nationale, l'organisation proposée par région est une organisation-type. Concrètement, cette équipe devra s'intégrer dans les Directions régionales en charge de l'environnement.</p> <p>S'agissant principalement d'un projet de terrain, les antennes régionales devront nécessairement travailler par délégation de pouvoir avec les Directions régionales et provinciales de l'environnement et les maires des communes à qui elles affecteront des moyens adéquats pour l'obtention des résultats prévus. L'approche faire-faire devra être privilégiée. Pour plus d'efficacité encore dans la gestion du projet, les acteurs devront mettre en application l'approche-programme.</p>
Activité A 5.1.1.2.	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des financements.
	<p>La réussite de ce projet et surtout sa durabilité exigent que soit élaborée et mise en œuvre une stratégie de mobilisation des financements. Cette activité concernera à la fois les structures de pilotage et de coordination du projet en vue d'avoir le maximum de résultats. Les ressources financières à mobiliser auront quatre origines :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de l'Etat ; - Contributions des collectivités territoriales ; - Secteur privé (responsabilité social des entreprises) ; - Ressources extérieures. <p>En résumé, la stratégie de mobilisation des ressources reposera sur les axes ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement du réseau de partenariat existant dans chacun des deux pays ; - La conception d'outils d'aide à la décision et le développement de plaidoyer ; - La diversification des sources de financement (internes et externes) ; - La valorisation des opportunités de financement. <p>On y distingue deux sous-activités :</p>
Sous-Activité A 5.1.1.2.1.	Elaborer et adopter une stratégie de mobilisation des financements
Sous-Activité A 5.1.1.2.2.	Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des financements adoptée
Activité A 5.1.1.3	Tenir à bonne date les sessions des instances statutaires.
	<p>Les réunions des différents comités de pilotage et de coordination du projet devront se tenir à bonne date. Compte tenu des implications des délibérations de ces réunions sur la vie du projet et des interactions entre les membres des différentes structures, il sera indispensable de tenir un calendrier rigoureux de l'ensemble de ces réunions.</p>
Résultat R 5.2.1.	Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel.
Activité A 5.2.1.1.	Elaborer et mettre en œuvre un système efficace de suivi-évaluation des activités du projet.
	<p>Le but général du suivi-évaluation est de mesurer et d'évaluer la performance de la mise en œuvre du projet afin de mieux gérer les effets (résultats intermédiaires) et les impacts (résultats finaux ou de développement).</p>

	<p>Le suivi et l'évaluation des effets concernent la collecte et l'analyse systématique de données afin de suivre les changements depuis la situation de référence jusqu'aux effets attendus du projet et d'appréhender pourquoi il y a eu ou non le changement. Le suivi constitue en ce sens un moyen de contrôle des prévisions par rapport aux réalisations et un outil de gestion, puisqu'il rend possible la réorientation des actions et permet ainsi d'adapter les activités à l'évolution du contexte. Les activités de suivi permettent ainsi de comparer le rendement prévu avec le rendement atteint.</p> <p>L'évaluation doit rendre compte des enseignements tirés des expériences vécues dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet dans les deux pays. Elle sera donc une opération spécifique visant à apprécier systématiquement et de manière objective les progrès dans la réalisation des effets attendus du projet dans les deux pays. On y distinguera trois types d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une évaluation à mi-parcours centrée sur l'efficacité et l'efficience du projet. Elle interviendra à la fin de la première moitié de la vie du projet ; 2. Une évaluation de fin de phase pour apprécier les résultats atteints. Elle permettra aussi de décider de la réalisation ou non d'une seconde phase du projet. Elle se déroulera à la fin du projet ; 3. Une évaluation rétrospective pour mesurer les impacts, les enseignements tirés et la durabilité des résultats. L'intérêt d'une telle évaluation est également de fournir des bases utiles à l'élaboration de politiques et stratégies ultérieures. Elle peut être réalisée deux années ou plus après la fin de la première phase du projet. <p>Le système de suivi-évaluation proposé, même s'il vise à rendre compte du fonctionnement et des résultats de ce projet, vient s'inscrire dans le système de suivi-évaluation de la GMV existant dans chaque pays et le consolider.</p> <p>Deux sous-activités permettront d'y parvenir :</p>
Sous-activité A 5.2.1.1.1.	Elaborer et adopter un système efficace de suivi-évaluation
Sous-activité A 5.2.1.1.2.	Mettre en œuvre le système de suivi-évaluation adopté.
Activité A 5.2.1.2.	Former, recycler et perfectionner les agents chargés du pilotage et de la coordination du projet.
	La mise en œuvre réussie du système de suivi-évaluation susmentionné va nécessiter la formation et le recyclage des agents chargés du pilotage et de la coordination du projet. Il sera fait recours aux services d'un expert en suivi-évaluation ou d'un cabinet spécialisé.
Axe 6 : Développement de la coopération transfrontalière	
Objectif spécifique OS 6.1.	Renforcer la coopération transfrontalière et internationale en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières.
Résultat R 6.1.1.	Les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières sont mieux connues et partagées.
Activité A 6.1.1.1.	Capitaliser et diffuser les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières.
	<p>Ce projet se distingue, entre autres, par trois aspects majeurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il a un caractère très participatif au regard du nombre et du type de personnes qu'il mobilise ;

	<p>2. Il concerne deux pays partageant une frontière commune ;</p> <p>3. Il doit servir de modèle pour la concrétisation de la GMV dans d'autres pays.</p> <p>Sur cette base, la coopération transfrontalière et internationale doit faire l'objet d'un traitement particulier. Dans un premier temps, il importe de faire le point des approches participatives ayant fait leurs preuves dans chacun des deux pays. Par la suite, ces approches participatives devront être documentées puis diffusées dans les deux pays en vue d'aider le projet à atteindre au mieux les résultats attendus.</p>
Activité A 6.1.1.2.	Faciliter les échanges d'expérience entre les membres du cadre de concertation permanent comprenant les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays.
	Les échanges d'expérience constituent un moyen d'enrichissement mutuel et de rapprochement entre les différents groupes d'acteurs des deux pays. Le cadre permanent de concertation sera par excellence la structure d'animation et de promotion de ces échanges. Il fonctionnera sur la base d'un programme de rencontres périodiques en vue d'accompagner efficacement l'exécution du projet. Il se réunira alternativement au Burkina Faso et au Niger.

2.2. Implication des partenaires et leurs rôles

L'implication des différents acteurs et partenaires sera assurée de manière pragmatique et inclusive à travers les structures de coordination et de pilotage ci-après :

- Au niveau national et dans chaque pays, pilotage du projet par le Comité National de Pilotage (CNP) qui sera mis en place, ainsi que par les différentes rencontres de travail sur différents sujets d'intérêts qui seront mis sur la table des échanges.
- Au niveau régional, participation aux cadres de concertations régionaux et aux différents travaux qui seront menés et pour lesquels les uns et les autres seront sollicités en raison des compétences/mandats qui sont les leurs.
- Au niveau provincial et au niveau communal, les cadres de concertations seront les lieux de prise de décisions importantes pour la validation de programmes d'activités et pour différents travaux.

Les cadres de concertations au niveau régional, provincial et communal seront les lieux de mise en cohérence concertées des activités du projet avec celles d'autres interventions (Projets, programmes, ONG, etc.).

Les principales parties prenantes du projet dans chaque pays sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Principales parties prenantes du projet

ADMINISTRATION	ELUS NATIONAUX & REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES	ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	SECTEUR PRIVE
Ministère chargé de l'environnement, ses agences et structures déconcentrées	Parlementaires	Réseaux nationaux de défense de l'environnement, de lutte contre la désertification et changement climatique	Chambres consulaires (agriculture, artisanat et commerce)
Ministère chargé de l'agriculture et ses structures déconcentrées	Associations des élus communaux	Associations de chasseurs	Filières liées aux produits forestiers ligneux et non ligneux
Ministère chargé de l'élevage et ses structures déconcentrées	Représentation d'élus régionaux	Associations de femmes	Fédérations des industries agricoles et agro-alimentaires
Ministère chargé de la recherche scientifique et ses structures déconcentrées	Communes	Associations de jeunes	
Ministère chargé de la météorologie		Associations de producteurs agricoles	
Ministère chargé de l'économie et des finances		Associations d'éleveurs	
Ministère chargé de l'administration territoriale et de la décentralisation		Associations d'artisans	
Organisations déconcentrées (régions, provinces, etc.)		Chefferies traditionnelles et coutumières (chefs de terre, chefs de brousse)	
		Associations ou fédérations Professionnelles investies dans l'économie verte	

Pour responsabiliser de manière claire les acteurs concernés et optimiser les interventions de chaque acteur, il est indiqué dans le schéma de programmation des activités à l'annexe 2 les rôles des acteurs (principaux ou associés).

2.3. Méthodologie

La mise en œuvre de l'action se fera selon la méthodologie ci-dessous décrite :

2.3.1. Origine de l'action et mise en œuvre

L'action s'inscrit dans le cadre de l'IGMVSS dont l'objectif global consiste à contribuer par des activités de restauration des systèmes de production et la valorisation des potentialités naturelles à la lutte contre l'avancée du désert et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes afin d'assurer leur transformation et de créer les conditions d'émergence de pôles ruraux de production et de développement durable (PRPDD).

La zone couverte par l'étude se situe à cheval sur les frontières communes des trois Etats de la Région du Liptako Gourma et membres de l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG) : le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger. Les régions transfrontalières particulièrement ciblées sont :

- Burkina Faso : Communes rurales et urbaines de la région du Sahel, du Nord, du centre Nord et de l'Est
- Niger : Communes rurales et urbaines de la région de Tillabéry

L'action est inspirée des stratégies, plans d'action et projets déjà élaborés par le Burkina Faso et le Niger pour concrétiser la mise en œuvre de l'œuvre de l'IGMVSS. Il s'agit :

- De la Stratégie et du Plan d'actions de l'Initiative Grande muraille verte au Burkina Faso ;
- Du Projet de lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté dans la commune urbaine de Dori (Burkina Faso) par la mise en place d'une forêt communale ;
- De la Stratégie et du Plan d'actions de l'Initiative Grande muraille verte au Niger.

Ces trois documents résultent d'un processus de planification ayant impliqué tous les acteurs concernés. Par ailleurs, ils ont l'avantage d'avoir été déjà adoptés par les structures administratives et politiques compétentes.

Les moyens techniques requis se présentent comme suit :

- Unités de charrues Delphino ;
- Tracteurs ;
- Véhicules ;
- Motos ;
- Equipements et matériels divers (charrettes, brouettes, pioches, pelles, dabas) ;

- Plants et semences forestiers et fourragers ;
- Matériels informatiques ;
- Matériels et consommables de bureau.

Dans la mise en œuvre de l'action, il sera recherché une synergie avec le Programme Régional de Gestion Durable des Terres (PRGDT) qui vise un objectif similaire.

Le PRGDT est un programme porté par le CILSS avec l'appui de 3 bailleurs : l'Union Européenne (UE), le Centre de Recherche Canadien pour le Développement International (CRDI) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

L'objectif du PRGDT est de créer les conditions politiques, stratégiques et techniques pour que les acteurs locaux puissent définir, mettre en œuvre et gérer des actions de gestion durable des terres qui améliorent leurs revenus et réduisent leur vulnérabilité aux changements climatiques. Il est articulé autour de 4 composantes techniques :

Composante 1	Mise en œuvre d'un programme d'investissement pour la récupération des terres dégradées pour améliorer la production agro-sylvo-pastorale.
Composante 2	Appui à la mise en œuvre du programme d'action sous régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad.
Composante 3	Production et gestion des connaissances et des technologies et le renforcement des capacités sur la gestion durable des terres et l'adaptation aux changements climatiques.
Composante 4	Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques.

A titre d'exemple et dans le cas du Niger, il sera recherché une collaboration avec le PRGDT/FFEM de Tillabéry qui poursuit les mêmes objectifs. En effet, l'objectif global du PRGDT/FFEM de Tillabéry est de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie des populations de 04 Villages de la commune urbaine de Téra par la préservation du capital productif. Spécifiquement, il s'agira : (i) de réduire le phénomène d'érosion des sols de 04 villages par les techniques de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols (CES/DRS) et (ii) d'améliorer de la fertilité des sols par la plantation de gomméraires en vue d'accroître les productions agro-sylvo-pastorales.

2.3.2. Structure organisationnelle

L'exécution de l'action se fera sous la responsabilité d'une structure organisationnelle qui dans chaque pays s'articule comme suit :

- Une coordination nationale ;
- Une antenne régionale ;
- Un comité national de pilotage ;
- Un comité régional de pilotage ;
- Un comité provincial et un comité communal de concertation ;
- Un conseil scientifique et technique.

Cette structure organisationnelle a surtout valeur d'un schéma mettant en évidence l'organisation du projet en cascade. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures mais plutôt de s'appuyer sur celles déjà existantes et définies dans les stratégies et plan d'action de chaque pays pour la mise en œuvre de l'IGMVSS.

a) De la coordination nationale

La coordination nationale du projet sera chargée de :

- élaborer le programme annuel de travail et son budget prévisionnel ;
- élaborer les rapports d'exécution du projet;
- préparer les réunions du Comité national de pilotage (CNP) et lui soumettre le programme annuel de travail, le budget prévisionnel et les rapports d'exécution pour approbation et adoption ;
- exécuter les instructions et recommandations du CNP ;
- veiller à la bonne exécution des activités par les structures responsabilisées ;
- contribuer à la mobilisation des ressources financières;
- aider à promouvoir le partenariat stratégique avec les autres acteurs évoluant dans le domaine ;
- appuyer la gestion durable des terres à tous les niveaux ;
- assurer le suivi évaluation du projet en relation avec les acteurs concernés au plan national et avec les acteurs régionaux ;
- exécuter les activités communes à l'ensemble des régions de la zone prioritaire d'intervention ;
- veiller à la capitalisation des acquis et à leur partage au plan national et au plan régional africain ;
- animer les relations avec la Commission de l'Union Africaine, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et avec les PTF.

Son rattachement institutionnel fera l'objet d'un arrêté signé du ministre chargé de l'environnement.

b) De la coordination régionale

La coordination régionale sera assurée dans chaque pays par des antennes régionales, à raison d'une antenne par région, soit quatre (4) au Burkina Faso et une (1) au Niger.

Chaque antenne régionale aura pour mandat de :

- élaborer le programme régional annuel de travail et son budget prévisionnel ;
- élaborer les rapports d'exécution technique et financière des activités du projet dans la région ;
- préparer les réunions du Comité Régional de Concertation et lui soumettre le programme annuel de travail, le budget prévisionnel et les rapports d'exécution pour approbation et adoption ;
- veiller à la bonne exécution des activités par les structures responsabilisées ;
- assurer le suivi évaluation du projet dans la région en relation avec les acteurs concernés et en conformité avec les orientations de la Coordination nationale ;
- veiller à la capitalisation des acquis de la mise en œuvre du projet dans la région et assurer le partage avec tous les acteurs intéressés ;
- participer aux rencontres initiées par la Coordination nationale la concernant ;
- animer les relations avec la Coordination nationale.

c) Du comité national de pilotage

Le comité national de pilotage dans chaque pays sera chargé:

- d'examiner le plan d'exécution du projet ;
- d'examiner les différents rapports d'évaluation du projet ;
- d'examiner les rapports d'activités et financiers périodiques, le programme d'activités annuel et le budget du projet ;
- de veiller à la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage, des missions de supervision et de suivi et des différents audits ;
- d'évaluer les performances du chef de projet conformément à sa lettre de mission ;
- de faire des recommandations à l'attention du chef de projet et des différents partenaires intervenant dans la vie du projet ;
- d'approuver les états financiers du projet ;
- d'examiner tout dossier soumis à son appréciation.

La composition, les attributions et le fonctionnement du CNP seront fixés par un arrêté du ministre chargé de l'environnement.

d) Du comité régional de pilotage

Chaque antenne régionale bénéficiera de la supervision d'un comité régional de pilotage (CRP). Le CRP aura pour mandat de :

- veiller à l'application des instructions et recommandations du CNP ;
- assurer la mobilisation des acteurs locaux autour des objectifs du projet;
- approuver et adopter le programme annuel de travail du projet et son budget ;
- approuver et adopter les rapports d'exécution technique et financière du projet ;
- attirer l'attention du CNP sur les contraintes et les obstacles à l'avancée du projet, tout en lui proposant des solutions envisageables ;
- développer des initiatives pour la gestion transfrontalière des ressources partagées.

Sa mise en place fera l'objet d'un arrêté du ministre chargé de l'environnement.

e) Des comités provinciaux et comités communaux de concertation

Dans chaque région, en fonction du nombre de provinces et de communes d'intervention, des cadres provinciaux et communaux de concertations seront créés pour la supervision des activités du projet de façon à en garantir la cohérence et la complémentarité avec les autres interventions.

f) Du conseil scientifique et technique

La recherche scientifique est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre du projet afin de favoriser les innovations utiles au plan scientifique et technique pour une optimisation des activités de gestion durable des terres et de l'environnement. Ces activités de recherche seront menées par les structures compétentes en la matière. Pour favoriser des relations étroites et fructueuses entre structures de recherche et organismes de développement porteurs des activités du projet, un Conseil Scientifique et Technique (CST) sera mis en place.

Ce CST sera chargé, entre autres :

- de l'appui à l'identification des thèmes pertinents de recherche en fonction des préoccupations de chaque pays ;
- des conseils pour la valorisation des acquis de la recherche ;
- de la validation des rapports et autres documents d'intérêt scientifique et technique avant leur diffusion. ;
- du conseil sur la capitalisation et le partage d'expériences, d'une part, entre régions de chaque pays, et d'autre part, entre acteurs du Burkina, du Niger, et d'autres pays concernés par l'IGMVSS ;
- d'assurer le conseil sur les activités portant sur les innovations technologiques, bonnes pratiques et référentiels.

Le CST sera créé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et de la recherche scientifique.

2.3.3. Suivi-évaluation

Le présent projet ne peut être efficace que si son pilotage se fait de façon lucide et responsable. D'où la nécessité de mettre en place au sein de la structure de coordination un système de suivi-évaluation fonctionnel. Cette mise en place procède (i) de la conception d'un système de suivi-évaluation approprié au contexte du projet, (ii) de l'acquisition des outils de suivi-évaluation, (iii) de la formation des acteurs.

Pour y parvenir, il est recommandé de recourir à une expertise extérieure pour une durée déterminée. La prestation peut être assurée soit par un individu, soit par un cabinet spécialisé. Dans cette perspective, il est proposé ci-dessous quelques éléments synthétiques pouvant servir guide.

L'objectif global de ce système de suivi-évaluation sera de fournir au projet et à ses partenaires un ensemble continu et cohérent d'informations sur l'évolution de l'atteinte des résultats relatifs aux différentes actions, de manière à permettre un suivi régulier dans le temps et dans l'espace des effets et impacts produits. Grâce à ce dispositif il sera possible à chacun des acteurs responsabilisés pour l'atteinte des résultats du projet, de réagir à temps et de prendre les décisions idoines pour la bonne exécution des actions définies.

Sur le plan spécifique, ce système de suivi-évaluation doit permettre de :

- Collecter au jour le jour toute information quantitative ou qualitative utile au bon suivi de l'exécution des activités du projet de manière à réorienter si nécessaire les activités mises en œuvre ;
- Centraliser, consolider et analyser l'information recueillie en vue de mieux apprécier les effets et impacts du projet ;
- Amener les cadres du projet à s'inscrire dans une gestion axée sur les résultats.

De façon schématique, l'architecture de ce système de suivi-évaluation devrait comporter les pièces constitutives suivantes :

1) Détermination du niveau de suivi-évaluation:

- Suivi-évaluation des intrants (ressources humaines, financières et matérielles) ;
- Suivi-évaluation des activités (tâches ou processus);
- Suivi-évaluation des extrants ou résultats à court terme (produits et services spécifiques) ;
- Suivi-évaluation des effets ou résultats à moyen terme (réponse aux besoins des bénéficiaires, utilisation faite des produits et services);
- Suivi-évaluation des impacts ou résultats à long terme (changement des conditions de vie des bénéficiaires).

2) Définition des indicateurs et suivi des performances :

- Définition des indicateurs ;
- Mesure de la performance.

3) Organisation du suivi-évaluation :

- Acteurs concernés ;
- Rôles et responsabilités des acteurs ;
- Procédures et outils.

4) Circuit de l'information :

- Collecte des données ;
- Traitement des données ;
- Analyse des données.

5) Production des rapports et diffusion de l'information :

- Types, périodicité et destinataires des rapports ;
- Canaux de distribution.

Bien conduit, le système de suivi-évaluation donnera au projet plus de crédibilité vis-à-vis des Etats du Burkina Faso et du Niger, et de ses partenaires techniques et financiers. Sans conteste, il sera d'un grand secours pour la mobilisation des financements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Ce système de suivi-évaluation interne sera complété par des évaluations externes à mi-parcours et de fin de phase. Elles seront assurées par des cabinets ou des experts indépendants.

2.3.4. Suivi écologique

Le suivi écologique permettra d'apprécier l'évolution de la diversité biologique et des formations forestières de la zone d'intervention dans le temps et dans l'espace, tant en ce qui concerne la physionomie globale des terres récupérées que du couvert végétal que les potentialités en produits forestiers et la capacité de régénération naturelle des espèces. A cet effet, la télédétection sera utilisée et des placettes permanentes d'observations seront implantées.

2.3.5. Stratégie de communication

La mise en œuvre réussie du projet passe par une communication active. Cette communication a pour but de favoriser l'appropriation de l'ensemble du projet par les populations et les partenaires au développement.

Elle sera prioritairement orientée sur les décideurs nationaux, régionaux et locaux, puis en direction de :

- l'administration centrale et déconcentrée ;
- des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé ;
- des professionnels de la communication et des médias ;
- des éducateurs ;
- des chercheurs ;
- des femmes ;
- de la jeunesse ;
- des PTF ;
- des leaders d'opinion et autorités coutumières et religieuses ;
- des communautés de base en campagne et en ville.

La communication sur le projet pourra se faire de différentes manières, notamment par :

- l'utilisation des TIC ;
- l'exploitation des structures et facilités des ministères chargés de la communication et de la presse privée,
- la valorisation des canaux de communication traditionnelle.

Un accent particulier sera mis sur l'utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité.

2.4. Durée et plan de mise en œuvre

Le projet est conçu pour une durée de cinq (5) ans, nécessaire à la production de résultats tangibles et d'impacts. Le schéma de programmation joint en annexe donne la répartition des activités année par année et les acteurs chargés de leur mise en œuvre.

2.5. Mise en évidence de la visibilité de l'action et du financement de l'UE

Pour mettre en évidence la visibilité de l'action de l'UE, le projet fera usage du **Manuel de visibilité de l'UE applicable aux actions extérieures**. Ce manuel donne des informations détaillées et précises concernant :

- La visibilité adaptée aux différents types d'actions : assistance technique et études, mise à disposition de matériels et équipements, projets d'infrastructures, événements ;
- Les outils de communication : communiqués de presse, conférences de presse, dépliants, imprimés et brochures, pages internet, panneaux d'affichage, plaques commémoratives, panneaux de véhicules, articles promotionnels, rapports, etc.
- Les éléments de l'identité visuelle de l'UE : emblème de l'UE, liens internet, etc.

De façon plus précise, l'action de l'Union européenne fera l'objet d'un plan de visibilité et de communication, permettant d'informer et de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et les différents acteurs du développement sur les réalisations, les acquis et l'expérience du projet, en mettant en exergue l'appui de l'Union européenne.

Ceci pourrait notamment inclure : (i) l'organisation d'ateliers (au lancement, à mi-parcours et à la clôture du projet) regroupant l'ensemble des parties prenantes ; l'organisation d'évènements thématiques (ateliers, expositions...) au niveau local, régional et national en lien avec les objectifs du projet ; (ii) la production de supports d'information et de communication sur le projet et sur certains aspects thématiques (brochures, vidéos, dossiers de presse, panneaux d'information, plaques permanentes pour un échantillon représentatif d'actions menées, etc.).

2.6. Durabilité

2.6.1. Analyse des risques et mesures d'atténuation

Les risques potentiels liés à la mise en œuvre et les mesures pour leur atténuation sont résumés au tableau N° 4 ci-dessous :

Tableau 4 : Registre des risques

DEFINITION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	REPNSES AUX RISQUES
Risques politiques		
• Instabilité politique nationale	Moyen	Renforcer le dialogue social et politique avec les acteurs concernés
• Instabilité politique sous-régionale	Moyen	Réactiver les accords de coopération entre les deux pays
• Instabilité politique internationale	Faible	Renforcer la coopération en particulier avec les pays et organisations très impliqués dans l'IGMVSS
Risques liés aux conditions naturelles		
• Accentuation du phénomène du changement climatique	Elevé	Mettre en œuvre les projets prioritaires définis dans les PANA des deux pays
Risques institutionnels		
• Lourdeur du dispositif législatif et réglementaire	Moyen	Sensibiliser l'Assemblée nationale de chaque pays pour l'adoption d'une loi sur la sécurisation foncière en milieu rural, et le Gouvernement de chaque pays pour la prise à bonne date des textes d'application de cette loi
• Lenteur du processus de décentralisation	Moyen	Poursuivre le transfert des compétences et des moyens aux structures décentralisées de l'Etat dans les deux pays
• Faiblesse du leadership des ministères en charge de l'environnement à piloter le projet	Moyen	Tenir régulièrement les réunions statutaires des organes de coordination et de pilotage du projet
Risques opérationnels		
• Disponibilité du capital humain en termes d'effectifs	Elevé	Affecter du personnel opérationnel aux organes de coordination et de pilotage du projet
• Disponibilité du capital humain en termes de compétences	Elevé	Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation en évaluation environnementale Assurer une formation en planification, suivi-évaluation et veille stratégique aux cadres chargés de la coordination du projet
• Faible participation des populations locales	Moyen	Encourager la participation effective des populations aux travaux de restauration et de protection des ressources naturelles
Risques financiers		
• Faiblesse de la contribution financière des Etats	Elevé	Sensibiliser le Gouvernement et l'Assemblée nationale de chaque pays sur la nécessité de faire les prévisions budgétaires adéquates dans les budgets nationaux pour la gestion durable de ressources naturelles et de l'environnement
• Manque d'adhésion des PTF	Faible	Tenir des réunions de concertation avec les PTF autour de la mise en œuvre du projet

2.6.2. Comment la durabilité sera assurée après l'action

La viabilité à long terme du projet sera assurée grâce aux éléments suivants :

- L'ancrage du projet dans l'IGMVSS ;
- Les impacts du projet ;
- L'appropriation du projet par les acteurs ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- La possibilité de duplication et d'extension des résultats ;
- La diffusion des résultats du projet ;
- La gestion des risques.

a) L'ancrage du projet dans l'IGMVSS

Le projet prend son ancrage dans l'IGMVSS. Or, l'IGMVSS est par excellence une initiative qui s'inscrit dans la durée.

En effet, l'IGMVSS est une vision audacieuse des dirigeants de l'Union africaine d'une « Afrique verte, fertile et prospère, débarrassée de la famine et des images d'enfants malnutris et de cheptel famélique ». Avec la réalisation de l'initiative de la grande muraille verte :

- Les crises humanitaires à répétition dans la corne de l'Afrique comme dans le Sahel formeront de lointains souvenirs que seuls les livres d'histoire rappelleront aux enfants nés après 2025 ;
- A l'horizon 2025 : la tendance à la dégradation des terres est inversée et les populations sont plus résilientes au changement climatique ;
- A l'horizon 2050, les vastes étendues arides du Sahara et du Sahel sont transformés en pôles ruraux de production et de développement.

b) Les impacts du projet

Les impacts attendus du projet sont multiples et peuvent se résumer comme suit :

Tableau 5 : Bénéfices, opportunités, effets et impacts attendus du projet

Bénéficiaires	Types de bénéfices et opportunités/Effets, Impacts
Producteurs primaires (agriculteurs, pasteurs, pisciculteurs, exploitants produits forestiers, pharmacopée, artisanat ruraux)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des bases productives et de la gestion des sols et des nutriments, biomasse et rendements plus élevés, diversité agrobiologique, couverture végétale et productivité animale accrues ; • Amélioration de la gestion des eaux de pluie, paysages restructurés et moins vulnérables aux intempéries... • Elargissement de l'offre en quantité et qualité de terres cultivables • Disponibilité de biomasse
Populations riveraines aux espaces aménagés	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sécurité alimentaire (récupération des terres dégradées à des fins agricoles, pastorales, forestières, périmètres maraîchers, fruitiers, etc., surtout à l'endroit des femmes et des jeunes), y compris l'accès à des produits et nutriments de qualité • Opportunité de création d'activités génératrices de revenus (contre le sous-emploi, l'exode...), retour au terroir • Facilités ramassage de bois de chauffe, fourrage, produits forestiers non ligneux • Amélioration du cadre de vie (bonification des paysages)
Collectivités locales (communautés rurales, villages, communes, provinces, régions...)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de partenariat • Appui élaboration/ mise à jour Plans de développement • Base de relance des productions agricoles • Lutte contre le chômage • Amélioration des recettes fiscales
Structures de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Création de champ écoles, fermes pilotes • Développement de thématiques de recherche • Promotion de la liaison recherche-développement • Promotion de l'interdisciplinarité et de la mobilité scientifique
Entrepreneurs privés et artisanat rural	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités de création/ aménagement de parcs animaliers, fermes modernes, sites éco-touristiques • Fournisseurs de semences, de plants • Prestataires de services (plantation, entretien...)
Etats concernés, point focaux	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités de relancer et consolider les PAN/LCD, les PANA et les divers programmes de gestion durable des ressources naturelles, et d'inverser les tendances de dégradation des écosystèmes, sinon en réduire le rythme • Capitalisation des approches, procédés et pratiques pour échanges avec les pairs • Mise au point d'outils de conception et de planification, de coordination et de suivi/évaluation

c) L'appropriation du projet par les acteurs

L'appropriation du projet par les acteurs sera assurée. En effet, il est prévu une sous-activité consistant à réaliser des actions diversifiées de gestion durable des terres au moyen de l'engagement responsable des producteurs.

Il s'agit d'accompagner les producteurs mobilisés dans les Organisations Professionnelles Agricoles - au sens large - pour la réalisation des bonnes pratiques de GDT en agronomie, en zootechnie et pastoralisme, en pêche, en foresterie et agroforesterie, en gestion des ressources fauniques, etc.

Ces actions seront identifiées par les populations avec l'appui des structures d'appui conseil compétents, et selon les priorités convenues dans les cadres de concertation locaux. Les technologies de GDT qui seront retenues sont donc fonction des enjeux majeurs qui se posent et qui retiennent donc l'attention des acteurs.

L'exécution de chaque action sera accompagnée, si nécessaire, par la formation conséquente des acteurs concernés et par un appui en équipements, tenant compte des parts contributives des bénéficiaires (leur apport en équipement...).

d) Le renforcement des capacités des acteurs

Le renforcement des capacités des acteurs, indispensable à la durabilité de l'action sera réalisé à différents niveaux, notamment dans les domaines ci-après :

- Connaissance des bonnes pratiques de GDT ;
- Maîtrise des actions de GDT ;
- Bonne gouvernance de la gestion des ressources naturelles et du développement local ;
- Mise en œuvre des AGR ;
- Mise en œuvre des Evaluations d'impact environnement et social (EIES) et de la Notice d'impact environnemental (NIE).

e) La possibilité de duplication et d'extension des résultats

Les résultats attendus du projet sont conçus pour être des résultats pouvant être dupliqués et étendus au fil du temps et dans des conditions climatiques similaires. C'est donc dire qu'au terme de la première phase de ce projet, une seconde phase pourrait être envisagée en vue de permettre une couverture progressive de l'ensemble des régions concernées par l'IGMVSS au Burkina et au Niger.

Pour promouvoir cette duplication et extension des résultats, il est prévu dans le projet, entre autres, des actions telles que :

- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- La recherche d'accompagnement ;
- Les échanges d'expérience entre les deux pays.

f) La diffusion des résultats du projet

Pour assurer la diffusion des résultats, il est prévu l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication.

Sur la base des objectifs, résultats attendus et activités du projet, la stratégie de communication aura pour objectif principal d'accompagner la mise en œuvre du projet en s'appuyant sur des approches (communication institutionnelle, de masse et traditionnelle ou communautaire), supports, techniques de communication traditionnels, modernes appropriés et adaptés à chaque groupe cible qui sera identifié. Les objectifs visés par la stratégie de communication sont les suivants :

- contribuer à informer et à sensibiliser les acteurs de la mise en œuvre du projet sur ses enjeux, ses défis et ses objectifs. ;
- Contribuer à renforcer les capacités techniques des acteurs en vue d'une mise en œuvre efficiente du projet ;
- Capitaliser et vulgariser les acquis enregistrés en matière de gestion durable de l'environnement et des terres au niveau national et au niveau des deux pays.

Concrètement la communication sera conduite de la manière suivante :

- **Communication interne :**

- Tenue périodique des réunions des instances statutaires du projet ;
- Production et dissémination aux instances supérieures du projet de rapports de missions, d'ateliers et rencontres diverses, de rapports d'exécution du projet par le Coordonnateur ;
- Production et dissémination de rapports de mission par tout agent du projet aux structures de coordination du projet.

- **Communication externe :**

- Confection d'objets mettant en évidence la visibilité du projet ;
- Création d'un site web dynamique ;
- Création d'un périodique pour faire connaître les résultats du projet ;
- Développement d'un marketing agressif.

- **Communication média :**

- Télévision ;
- Radio ;
- Presse écrite

g) La gestion des risques

Un certain nombre de risques pourraient affecter d'une manière ou d'une autre la mise en œuvre de l'action. A cet effet, il a été proposé au tableau N° 4 ci-dessus un registre des risques possibles. Au-delà des risques, il est suggéré des éléments de solution pour leur atténuation.

2.6.3. Durabilité financière

La durabilité financière sera soutenue à la fois par :

a) Le développement des activités génératrices de revenus :

Le projet prévoit deux activités spécifiques en la matière :

- Répertorier les activités génératrices de revenus pouvant être promues dans la zone d'intervention au profit des populations ;
- Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre des AGR.

Il s'agira d'établir le répertoire des AGR par région, de les porter à la connaissance des populations, en particulier les jeunes et les femmes afin de susciter leur intérêt à l'une ou l'autre des AGR susceptibles des les mettre à l'abri de la pauvreté ou de les en sortir.

De nombreuses AGR en rapport avec la GDT peuvent être menées avec plus ou moins de succès selon que les acteurs sont formés et équipés conséquemment ou non. Le projet soutiendra le développement des capacités des acteurs en contribuant à leur organisation, à leur formation, à leur équipement.

b) La poursuite du micro-crédit :

L'un des freins au développement des AGR est souvent le manque de capital initial chez les acteurs pour assurer les investissements minimums indispensables au démarrage des activités. La mise en œuvre du projet contribuera à atténuer cette contrainte à la réalisation des microprojets des jeunes et des femmes, organisés ou en individuel par la mise en place d'un fonds d'appui au micro crédit.

Ce fonds pourrait être mis en place sous forme de fonds de garantie auprès d'une Institution de Micro Finance qui sera sélectionné suivant un appel à candidature sur la base de conditions préalablement définies. Cette IMF financera donc les activités des demandeurs sur la base de la fiabilité des microprojets présentés et de la capacité à rembourser à travers la rentabilité des activités envisagées.

Cette activité de micro-crédit, tout à fait viable, sera poursuivie même au-delà de la fin du projet.

c) La mobilisation des ressources financières par les organes de pilotage du projet :

Les capacités des organes de pilotage du projet seront renforcées dans le domaine de la mobilisation des ressources financières. En outre, il sera élaboré et mis en œuvre une stratégie efficace de mobilisation des ressources financières internationales, notamment des financements innovants. En résumé, la stratégie de mobilisation des ressources reposera sur les axes ci après :

- Le renforcement du réseau de partenariat existant ;
- La conception d'outils d'aide à la décision et le développement de plaidoyer ;
- La diversification des sources de financement (internes et externes) ;
- La valorisation des opportunités de financement ;
- L'identification de financements innovants ;
- L'exploitation de mécanismes financiers existants dans les institutions régionales ou internationales de financement.

L'expérience acquise par les acteurs des organes de pilotage du projet continuera d'être valorisée même après la fin du projet.

2.6.4. Aspects institutionnels

Les structures prévues pour la coordination et le pilotage du projet permettront aux résultats de l'action de se perpétuer. Ces structures épouseront la configuration de celles de l'administration publique de chaque pays et seront créées de façon formelle au moyen de textes appropriés. Par ailleurs, leurs démembrements aux niveaux régional, provincial et communal seront en conformité avec le processus de décentralisation actuellement en cours dans les deux pays.

Le projet prévoit le renforcement des capacités des animateurs de ces structures, toute chose qui contribue à créer de la durabilité. Au terme du projet, l'on s'attend à disposer d'institutions fortes, capables d'assurer au mieux les fonctions qui leur sont dévolues.

2.6.5. Viabilité au niveau politique

Ce projet contient trois dimensions importantes qui aideront à assurer sa viabilité au plan politique :

- De par sa nature (projet de proximité), (i) il rapprochera les acteurs, (ii) apportera un ciment aux relations entre les populations locales et (iii) contribuera à renforcer la paix sociale ;
- Ce projet contribuera à mettre en réseaux les réalisations de plusieurs communes ; ainsi il aidera à développer l'intercommunalité au niveau décentralisé ;

- Son caractère transfrontalier permettra de développer d'autres types de coopération entre le Burkina et le Niger, notamment sur le plan de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. L'Union européenne pourrait s'appuyer sur ce projet pour développer par exemple un autre projet de coopération transfrontalière comme cela a été le cas pour le Niger et le Nigéria (Maradi-Kano-Katsina ou MK2) qui a eu du succès, entre autres, dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire dans les deux pays.

2.6.6. Viabilité environnementale

Le projet aura un impact environnemental certain au regard des résultats attendus. Les actions de GDT permettront de remettre en culture d'importantes superficies dégradées et de créer un environnement favorable à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, les ressources pastorales, forestières, floristiques et fauniques seront valorisées pour une longue durée.

Le projet met spécifiquement l'accent sur la promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et du développement local. Il est donc orienté dans le sens d'une gestion durable de l'environnement. En la matière, il prévoit des mesures de lutte contre les pratiques destructrices de l'environnement biophysique et de l'environnement humain résultant de la non maîtrise des incidences environnementales et sociales négatives d'autres initiatives humaines. C'est ainsi que :

a) Des audits environnementaux des activités à fort impact négatif seront réalisés et les mesures de traitement mises en œuvre :

Dans chaque région, les services compétents procéderont au recensement des projets à incidence négative remarquable sur l'environnement biophysique et l'environnement humain et qui n'ont pas fait l'objet de traitement approprié. Il s'agit de projets publics et privés, dans les secteurs des mines (exploitation industrielle et exploitation artisanale), l'agro business, la production cotonnière, les constructions de barrage et retenues d'eau, les aménagements hydro agricoles, etc.

Chaque site fera ensuite l'objet d'un audit environnemental mettant en évidence les conséquences négatives sur les ressources naturelles et sur la vie des populations, proposant les mesures de corrections appropriées, évaluant leurs coûts de mise en œuvre ainsi que les modalités de réalisation et les responsabilités.

b) Les mesures préconisées au titre des audits environnementaux seront exécutées :

Les audits environnementaux n'auront d'intérêt que si les mesures préconisées pour corriger les conséquences négatives sont effectivement mises en œuvre. En fonction du type d'activités que recouvrent les mesures de correction, le suivi de leur exécution sera assuré par les directions régionales de l'environnement et les services compétents.

c) Des outils préventifs de gestion environnementale seront mis en œuvre :

Il s'agit de promouvoir la pratique des Etudes d'impact environnemental et social (EIES) destinée aux grands projets et de la Notice d'Impact Environnemental (NIE) destiné aux petits projets dont les impacts environnementaux et sociaux sont limités.

2.7. Cadre logique

Le cadre logique du projet se présente comme suit :

Tableau 6 : cadre logique

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Sources des données	Hypothèses
Axe 1 : Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle				
OS 1.1. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone prioritaire d'intervention du projet par des actions de GDT	<ul style="list-style-type: none"> - R.1.1.1. La production agro-sylvo- est accrue - pastorale R 1.1.2. Le bilan alimentaire de la zone prioritaire d'intervention du projet est amélioré - R.1.1.3. L'état nutritionnel des populations est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement de la production agricole, forestière et animale - % de population ayant accès à la nourriture - Apport énergétique des aliments consommés - Nombre de personnes souffrant de malnutrition 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels des Directions techniques régionales - Rapports annuels du projet - Bilans alimentaires annuels - Etudes ponctuelles - Enquêtes 	Stabilité politique, économique et sociale dans les pays concernés
OS 1.2. Améliorer les revenus monétaires des populations concernées	<ul style="list-style-type: none"> - R 1.2.2. Des activités génératrices de revenus porteuses sont identifiées et promues - R. 1.2.3. Le volume des produits agro-sylvo-pastoraux commercialisés est accru 	<ul style="list-style-type: none"> - Seuil de pauvreté par rapport à la situation de référence - Taux d'accroissement des revenus des ménages - Taux d'accroissement des quantités de produits agricoles, forestiers et animaux vendues par région 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du projet - Rapports d'évaluation - Etudes ponctuelles - Enquêtes - Rapports annuels des Directions techniques régionales 	Participation des populations locales
OS 1.3. Promouvoir les actions de gestion durable des terres dans la zone prioritaire d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - R 1.3.1. Les technologies de gestion durable des terres sont largement diffusées dans la zone prioritaire d'intervention - R 1.3.2. Les ressources agricoles, pastorales, forestières et halieutiques sont mieux valorisées dans la zone prioritaire d'intervention - R 1.3.3. Des reboisements communautaires et privés sont promus 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt et participation accrus des bénéficiaires aux activités du projet - Taux d'utilisation des technologies de GDT - Taux d'emploi des femmes et des jeunes dans les activités de GDT 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du projet - Enquêtes - Rapports d'études - Rapports d'évaluation 	Participation des populations locales
Axe 2 : Promotion de la bonne gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles				
OS 2.1. Assurer la sécurisation foncière dans la zone prioritaire d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - R 2.1.1. Les textes d'application de sécurisation du foncier rural sont appliqués - R 2.1.2. Les réalisations foncières dans 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réduction des conflits fonciers - Nombre de titres fonciers émis - Nombre de titres d'immatriculation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du projet - Enquêtes - Rapports d'études 	Collaboration et efficacité des services de l'administration publique

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Sources des données	Hypothèses
	la zone prioritaire d'intervention sont immatriculées et sécurisées	émis - Niveau de satisfaction des bénéficiaires	- Rapports d'évaluation	
Axe 3 : Prévention et gestion des risques environnementaux				
OS 3.1. Réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs sur la gestion durable des terres	<ul style="list-style-type: none"> - R 3.1.1. Des audits environnementaux sont réalisés et les mesures de traitement mises en œuvre - R 3.1.2. Les outils préventifs d'évaluation environnementale sont mis en œuvre - R 3.1.3. Une stratégie de gestion du phénomène migratoire est adoptée et mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réduction des pollutions et nuisances - Taux d'utilisation des outils préventifs d'évaluation environnementale - Document de stratégie disponible - Taux de réduction des conflits entre migrants et résidents 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels des Directions techniques régionales - Rapports annuels du projet - Enquêtes - Rapports d'études - Rapports d'évaluation 	Collaboration et efficacité des services de l'administration publique
Axe 4 : Recherche d'accompagnement, gestion des connaissances, communication				
OS 4.1. Renforcer les actions de gestion durable des terres et de l'environnement par la recherche d'accompagnement, la gestion des connaissances et la communication	<ul style="list-style-type: none"> - R 4.1.1. De nouvelles technologies de gestion durable des terres sont appropriées par les acteurs ruraux - R 4.1.2. Les connaissances traditionnelles de GRN sont capitalisées, protégées et diffusées - R 4.1.3. Une stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'utilisation des bonnes pratiques de GDT par rapport à la situation de référence - Degré de confiance des détenteurs des savoirs locaux - Stratégie disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels des Directions techniques régionales - Rapports annuels du projet - Rapports d'études - Rapports d'évaluation 	Participation des populations locales
Axe 5 : Coordination, suivi-évaluation et gestion du projet				
OS 5.1. Assurer une coordination et gestion efficace des activités du projet	R 5.1.2. Les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local sont mises en place et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des décisions prises - Taux de satisfaction des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Journal Officiel - Rapports de l'administration publique - Rapports annuels du projet - Rapports d'évaluation - Lettres de félicitations des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique, économique et sociale dans les pays concernés - Vision partagée des objectifs de la coordination par les différents intervenants

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Sources des données	Hypothèses
OS 5.2. Assurer un suivi-évaluation opérationnel des activités du projet	R 5.2.1. Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un manuel de suivi-évaluation - Qualité des rapports élaborés - Taux de satisfaction des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du projet - Rapports d'évaluation - Lettres de félicitations des partenaires 	Vision partagée des objectifs de la coordination par les différents intervenants
Axe 6 : Développement de la coopération transfrontalière				
OS 6.1. Renforcer la coopération transfrontalière et internationale en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières	R 6.1.1. Les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières sont mieux connues et partagées	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'adoption des approches participatives de GRN transfrontalières - Evolution de la perception de l'intérêt des approches participatives de GRN transfrontalières par les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du projet - Rapports d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique, économique et sociale dans les pays concernés - Maintien des bonnes relations de coopération entre les deux pays

2.8. Coût de l'action

Le coût total de l'action hors imprévus pour les cinq (5) régions et sur une durée de cinq (5) ans s'élève à **25 371 000 000 FCFA, soit 38 675 305 euros** et se décompose comme suit :

- Coût des activités : **23 220 000 000 FCFA ;**
- Coût d'investissement de fonctionnement des antennes régionales **1 197 500 000 FCFA ;**
- Coût d'investissement et de fonctionnement de la coordination nationale du Burkina : **620 500 000 FCFA ;**
- Coût d'investissement et de fonctionnement de la coordination nationale du Niger : **333 000 000 FCFA.**

En prenant 5% pour les divers et imprévus, l'on arrive en définitive à un coût de **26 639 550 000 FCFA, soit 40 609 070 euros, arrondi à 27 milliards FCFA ou 41 158 537 euros.**

Préalablement à la mise en œuvre du projet, il sera élaboré des budgets détaillés en fonction de la taille des régions, des problèmes à résoudre et de la répartition des activités par région.

Les tableaux de synthèse sont les suivants :

Tableau 7 : Synthèse des coûts des activités

Axe 1 :	Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	
Objectif spécifique OS 1.1.	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone prioritaire d'intervention du projet par des actions de GDT.	
Résultat R.1.1.1.	La production agro-sylvo-pastorale est accrue.	
Activité A 1.1.1.1.	Récupérer d'importantes superficies au moyen de la charrue Delphino.	1 875 000
Résultat R 1.1.2.	Le bilan alimentaire de la zone prioritaire d'intervention du projet est amélioré	
Activité A 1.1.2.1.	Réaliser des actions multiformes de GDT avec l'engagement des producteurs.	4 575 000
Résultat R.1.1.3.	L'état nutritionnel des populations est amélioré	
Activité A 1.1.3.1.	Appuyer la création de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques.	2 550 000
Activité A.1.1.3.2.	Mener des actions d'IEC pour la promotion de la consommation d'aliments de qualité.	237 500
Objectif spécifique OS 1.2.	Améliorer les revenus monétaires des populations concernées.	
Résultat R 1.2.2.	Des activités génératrices de revenus porteuses sont identifiées et promues.	
Activité A.1.2.2.1.	Répertorier et promouvoir les AGR par région.	250 000
Résultat R. 1.2.3.	Le volume des produits agro-sylvo-pastoraux commercialisés est accru	
Activité A 1.2.3.1.	Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre des AGR.	750 000
Activité A 1.2.3.2.	Mettre en place un fonds d'appui aux AGR.	3 500 000
Activité A 1.2.3.3.	Appuyer les populations dans la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux	725 000
Activité A 1.2.3.4.	Réaliser des infrastructures de commercialisation	1 500 000

Objectif spécifique OS 1.3.	Promouvoir les actions de gestion durable des terres dans la zone prioritaire d'intervention.	
Résultat R 1.3.1.	Les technologies de gestion durable des terres sont largement diffusées dans la zone prioritaire d'intervention.	
Activité A 1.3.1..1	Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques de GRN	115 000
Résultat R 1.3.2.	Les ressources agricoles, pastorales, forestières et halieutiques sont mieux valorisées dans la zone prioritaire d'intervention.	
Activité A 1.3.2.1	Informier et sensibiliser les acteurs sur l'importance écologique des arbres et les impacts attendus de la Grande muraille verte.	75 000
Résultat R 1.3.3.	Des reboisements communautaires et privés sont promus.	
Activité A 1.3.3.1.	Appuyer la réalisation de bosquets communaux et de ceintures vertes.	2 900 000
Activité A 1.3.3.2.	Appuyer la réalisation de bois villageois et privés.	2 200 000
Axe 2 :	Promotion de la bonne gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles.	
Objectif spécifique OS 2.1.	Assurer la sécurisation foncière dans la zone prioritaire d'intervention.	
Résultat R 2.1.1.	Les textes d'application de sécurisation du foncier rural sont appliqués.	
Activité A 2.1.1.1.	Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural.	45 000
Résultat R 2.1.2.	Les réalisations foncières dans la zone prioritaire d'intervention sont immatriculées et sécurisées.	
Activité A 2.1.2.1.	Immatriculer et sécuriser les réalisations de la GMV.	200 000

Axe 3 :	Prévention et gestion des risques environnementaux	
Objectif spécifique OS 3.1.	Réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs sur la gestion durable des terres.	
Résultat R 3.1.1.	Des audits environnementaux sont réalisés et les mesures de traitement mises en œuvre.	
Activité A 3.1.1.1.	Réaliser des audits environnementaux et appuyer la mise en œuvre des mesures préconisées.	275 000
Résultat R 3.1.2.	Les outils préventifs d'évaluation environnementale sont mis en œuvre.	
Activité A 3.1.2.1.	Renforcer les capacités des Directions régionales de l'environnement en évaluation environnementale.	50 000
Résultat R 3.1.3.	Une stratégie de gestion du phénomène migratoire est adoptée et mise en œuvre.	
Activité A 3.1.3.1.	Réaliser une étude sur la dynamique du phénomène migratoire dans la zone prioritaire d'intervention.	135 000
Axe 4 :	Recherche d'accompagnement, gestion des connaissances, communication	
Objectif spécifique OS 4.1.	Renforcer les actions de gestion durable des terres et de l'environnement par la recherche d'accompagnement, la gestion des connaissances et la communication.	
Résultat R 4.1.1.	De nouvelles technologies de gestion durable des terres sont appropriées par les acteurs ruraux.	
Activité A 4.1.1.1.	Capitaliser et vulgariser les technologies mises au point ou introduites.	75 000
Activité A 4.1.1.2.	Capitaliser les connaissances traditionnelles.	62 500
Résultat R 4.1.2.	Les connaissances traditionnelles de GRN sont capitalisées, protégées et diffusées.	
Activité A 4.1.2.1.	Protéger les innovations et inventions locales en matière de GRN.	75 000
Activité A 4.1.2.2.	Créer et appuyer un cadre de concertation permanent entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays.	125 000
Résultat R 4.1.3.	Une stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre.	
Activité A 4.1.3.1.	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur la GMV.	225 000

Axe 5 :	Coordination, suivi-évaluation et gestion du projet	
Objectif spécifique OS 5.1.	Assurer une coordination et gestion efficace des activités du projet.	
Résultat R 5.1.1.	Les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local sont mises en place et fonctionnelles.	
Activité A 5.1.1.1.	Mettre en place les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local.	5 000
Activité A 5.1.1.2.	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des financements.	105 000
Activité A 5.1.1.3.	Tenir à bonne date les sessions des instances statutaires.	225 000
Objectif spécifique OS 5.2.	Assurer un suivi-évaluation opérationnel des activités du projet.	
Résultat R 5.2.1.	Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel.	
Activité A 5.2.1.1.	Elaborer et mettre en œuvre un système efficace de suivi-évaluation des activités du projet.	45 000
Activité A 5.2.1.2.	Former, recycler et perfectionner les agents chargés du pilotage et de la coordination du projet.	20 000
Axe 6 :	Développement de la coopération transfrontalière	
Objectif spécifique OS 6.1.	Renforcer la coopération transfrontalière et internationale en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières.	
Résultat R 6.1.1.	Les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières sont mieux connues et partagées.	
Activité A 6.1.1.1.	Capitaliser et diffuser les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières.	50 000
Activité A 6.1.1.2.	Faciliter les échanges d'expérience entre les membres du cadre de concertation permanent comprenant les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays.	250 000
Total		23 220 000

Tableau 8 : Coût d'investissement et de fonctionnement des antennes régionales

Types de dépenses	Montants en milliers FCFA						
	2013	2014	2015	2 016	2017	Total/région	Total pour 5 régions
4 cadres supérieurs (chef d'antenne, S/E, genre, communication)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000	300 000
3 agents d'appui (gestionnaire, secrétaire, chauffeur)	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500	87 500
Acquisition de 2 véhicules	50 000					50 000	250 000
Frais de fonctionnement de 2 véhicules	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	45 000	225 000
Location de bureaux	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	9 000	45 000
Mobilier de bureaux	5 000					5 000	25 000
Matériels informatiques, photocopieurs, scanners, etc.	8 000					8 000	40 000
Matières et fournitures consommables	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	100 000
Fonctionnement (missions, réunions, etc.)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	125 000
Total	90 300	37 300	37 300	37 300	37 300	239 500	1 197 500

Tableau 9 : Coût d'investissement et de fonctionnement de la coordination nationale du Burkina

Type de dépenses	Coût en milliers FCFA					
	2013	2014	2015	2016	2017	Total pour 5 ans
5 cadres supérieurs (coordonnateur, S/E, genre, RAF, communication)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
3 agents d'appui (secrétaire, chauffeur, reprographe-agent de liaison)	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	22 500
Acquisition de 2 véhicules	50 000					50 000
Frais de fonctionnement des véhicules	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	45 000
Location de bureaux	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	18 000
Mobilier de bureaux	5 000					5 000
Matériels informatiques, photocopieurs, scanners, etc.	10 000					10 000
Matières et fournitures consommables	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
Fonctionnement (missions, réunions, etc.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Activités du Conseil scientifique et technique	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Evaluations externes (à mi-parcours et en fin de phase pour l'ensemble du projet)			20 000	30 000		50 000
Suivi écologique	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Total	162 100	102 100	122 100	132 100	102 100	620 500

Tableau 10 : Coût d'investissement et de fonctionnement de la coordination nationale du Niger

Type de dépenses	Coût en milliers FCFA					
	2013	2014	2015	2016	2017	Total pour 5 ans
5 cadres supérieurs (coordonnateur, S/E, genre, RAF, communication)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
3 agents d'appui (secrétaire, chauffeur, reprographe-agent de liaison)	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	22 500
Acquisition de 2 véhicules	50 000					50 000
Frais de fonctionnement des véhicules	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	45 000
Location de bureaux	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	18 000
Mobilier de bureaux	5 000					5 000
Matériels informatiques, photocopieurs, scanners, etc.	10 000					10 000
Matières et fournitures consommables	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
Fonctionnement (missions, réunions, etc.)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Suivi écologique	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	62 500
Total	114 600	54 600	54 600	54 600	54 600	333 000

Annexe 1 : Répertoire de bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres au Burkina Faso

Ce répertoire est extrait du document « *Les bonnes pratiques de gestion durable des terres au Burkina Faso* » publié par la Coordination du CPP en 2011.

Les Bonnes Pratiques Agronomiques de Gestion Durable des Terres :

1. Le zaï (préparer à l'avance en langue national Mooré, Burkina Faso)
2. La Demi-lune.
3. La Diguette en Cordons Pierreux (Appellation local mooré « ko-koaga »).
4. La Digue Filtrante.
5. La Bande Enherbée.
6. Le Paillage ou Mulching.
7. La Production et l'Utilisation du compost.
8. Le système de production du coton bio-équitable.
9. La Cuvette à tomates « koglogo ».
10. Le Labour à plat ou cloisonné.
11. La Gestion Intégrée de la fertilité des sols.
12. L'Agriculture de Conservation.
13. La Jachère améliorée.
14. Les Systèmes de micro-irrigation goûte à goûte.
15. Les systèmes de micro-irrigation de surface à petite échelle.
16. L'Utilisation des Bois Rameaux Fragmentés (BRF).

Les Bonnes Pratiques Halieutiques de Gestion Durable des Terres :

1. La Pisciculture en bassin enclos au Burkina Faso.
2. La Rizipisciculture.
3. La Gestion participative des Périmètres Halieutiques d'Intérêt Economiques (PHIE).

Les Bonnes Pratiques Forestières et Agroforestières de Gestion Durables des Terres :

1. La Coupe Sélective du Bois de Feu.
2. La Lutte contre les feux de brousse (incontrôlés).
3. Le Feu Précoce.
4. Le Défrichement Contrôlé.
5. La Régénération Naturelle Assistée (RNA).
4. Le Brise-vent.
5. La Mise en défens : exemple des Bois Sacrés.
6. La Protection des berges des cours d'eau.
7. L'Approche Intégrée de Récupération des Terres Dénudées : expérience de Yacouba Sawadogo à Gourga, Ouahigouya.
8. La Promotion des Parcs Agroforestiers : exemple du Parc Agroforestier à Baobab (*Adonsonia digitata*) Yatenga.
9. La Reforestation.
10. Les Haies vives.

Les Bonnes Pratiques Zootechniques et Pastorales de Gestion Durable des Terres :

1. Les Bonnes Pratiques en matière d'hydraulique pastorale : la Construction des Barrages pastoraux.
2. Les Bonnes Pratiques en matière d'hydraulique pastorale : les Forages et Puits pastoraux.
3. Les Bonnes Pratiques en matière d'hydraulique pastorale : le Surcreusement des mares naturelles.
4. Les Bonnes Pratiques en matière de gestion des ressources pastorales : délimitation des zones pastorales et zones de pâtures.
5. Les Bonnes Pratiques en matière de gestion des ressources pastorales : la Délimitation et Balisage des Pistes à Bétail (pistes de transhumance, pistes d'accès, piste commerciales).
6. Les Bonnes Pratiques en matière d'alimentation des animaux : la stabulation.
7. Les Bonnes Pratiques en matière d'alimentation des animaux : la Fauche et la conservation du fourrage.
8. Les Bonnes Pratiques en matière d'alimentation des animaux : les Cultures Fourragères.
9. Les Bonnes Pratiques en matière d'alimentation des animaux : pratique d'ensilage des fourrages verts.
10. Les Bonnes Pratiques en matière d'alimentation des animaux : la Bourgouculture.
11. Les Bonnes Pratiques en matière d'alimentation des animaux : la Réhabilitation des Espaces pastoraux.
12. Les Bonnes Pratiques en matière d'alimentation des animaux : pâture contrôlée de parcours et des jachères.
13. Les Bonnes Pratiques en matière d'alimentation des animaux : la Fixation des dunes.
14. Les Bonnes Pratiques en matière d'alimentation des animaux : le Sous-solage en zone Sahéliennes.
15. Les Bonnes Pratiques en matière de système de Production Animale : la pratique traditionnelle de Mobilité du Bétail et de la Transhumance.

Les Bonnes Pratiques Energétiques de Gestion Durables des Terres :

1. La Promotion et la Valorisation des Energies Renouvelables : exemple du chauffe-eau solaire.
2. La Promotion et la Valorisation des Energies Renouvelables : le séchage et la cuisson solaire des aliments.
3. Le Foyer Amélioré.

Les Bonnes Pratiques Organisationnelles de Gestion Durable des Terres :

1. Gestion Communautaire et Participative des ressources forestières : les chantiers d'aménagement forestier (CAF).
2. Gestion Communautaire et Participative des ressources fauniques : les Zones Villageoises d'Intérêt Synergétiques (ZOVIC).
3. Gestion Communautaire et Participative des ressources forestières et fauniques : exemple de la Comoé-Léraba (AGEREF/CL).
4. Gestion Communautaire et Participative de Valorisation des Produits Forestiers Non
5. Ligneux : exemple de gestion de Gommeraies par l'Association des Volontaires de
6. Développement du Sahel (VDS).
7. Gestion Communautaire et Participative du Foncier Rural : exemple du plan Foncier Rural du Ganzourgou.
8. Le Bocage Sahélien.

Annexe 2 : Répertoire des principales pratiques de GDT au Niger

N°	Technologies
1.	Zaï ou tassa : technique consistant à creuser de petites poches d'eau tout en disposant la terre excavée en arc de cercle à l'avant du trou. Réalisée sur les glacis improductifs et des plateaux latéritiques
2.	Demi lune : ouvrage de captage et d'infiltration des eaux, composé d'un bassin en demi cercle ou en V pour la récupération des terrain de 0 à 3% de pente, et disposé en quinconce perpendiculairement à la pente. Réalisée sur des glacis de 0 à 3% de pente
3.	Régénération Naturelle Assistée /Agroforesterie : technique consistant à repérer et entretenir de jeunes arbres dans les champs de cultures. Réalisée dans les champs de culture
4.	Cordon pierreux : ouvrage anti érosif constitué de pierres posées les unes sur les autres en lignes perpendiculairement à la pente Réalisé dans les champs et sur des terrains à pente inférieure à 2%
5.	Compost : technique consistant à accélérer la décomposition de la matière organique pour une libération facile des éléments nutritifs
6.	Paillage (mulching) : technique de restauration de la fertilité des terres qui consiste à couvrir le sol, en particulier les parties dégradées, avec des tiges de mil ou de sorgho, des branchages ou de la paille
7.	Fixation de dunes : technique de stabilisation de dune vive par la mise en place de palissades ou claies (fixation mécanique) accompagnées souvent de plantation ou semis d'herbacées. Réalisée sur des dunes menaçant des sites productifs ou des ouvrages/infrastructures
8.	Banquette : ouvrage en terre, en pierres ou mixte sous forme de diguette anti érosive réalisée suivant les courbes de niveau. Adaptée aux plateaux latéritiques
9.	Tranchées Nardi : micro bassin confectionne pour collecter les eaux de ruissellement et favoriser l'infiltration. Réalisées au niveau des plateaux et glacis à faible pente
10.	Sous solage : consiste à l'ameublement du sol par labour profond (50 cm et plus) ; Réalisé sur sols indurés ou présentant un horizon imperméable en profondeur
11.	Seuil d'épandage : ouvrage hydraulique construit en travers du lit mineur d'une vallée et perpendiculaire au sens d'écoulement des eaux. Réalisé au niveau des bas fonds,

N°	Technologies
12.	Mise en défens : technique consistant à soustraire un terrain et la végétation qu'il supporte à toute forme d'exploitation (mise en culture, divagation des animaux, etc.)
13.	Brise vent : technique de plantation linéaire d'arbres, arbustes ou arbrisseaux en une ou plusieurs rangées, d'une ou plusieurs espèces. Lignes installées perpendiculairement aux vents dominants. Réalisés dans des zones de protection des cultures et infrastructure contre les vents
14.	Haies vives : plantation linéaire d'arbres, arbustes, arbrisseaux en une ou plusieurs rangées plantées autour d'un périmètre à protéger contre les animaux ou autres agressions
15.	Pare feux : technique consistant à ouvrir des bandes destinées à arrêter la propagation d'un feu. Ils sont mécaniques ou biologiques. Réalisés dans les pâturages et forêts
16.	Bornage de couloirs de passage , aires de pâturage et certains points d'eau : délimitation à l'aide de balises d'un espace à statut particulier
17.	Semi direct : technique de reboisement à partir de semis des graines directement sur le site à réhabiliter, en particulier sur les terrains sablonneux
18.	Ensemencement des herbacées : technique consistant à épandre les semences d'herbacées sur un terrain à réhabiliter
19.	Rotation des cultures (céréales-légumineuses) : technique portant sur l'alternance légumineuse et céréale d'une année à l'autre pour une meilleure gestion de la fertilité
20.	Billonnage sur sols sableux : technique de confection de billons de terre perpendiculairement aux vents dominant
21.	La jachère : technique consistant à laisser un champ ou une terre sans culture durant quelques années en vue de régénérer ses capacités de production

Annexe 3 : Schéma de programmation des activités

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						2013	2014	2015	2016	2017
Axe 1 : Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle										
OS 1.1. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone prioritaire d'intervention du projet par des actions de GDT	- R.1.1.1. La production agro-sylvo-pastorale est accrue	Taux d'accroissement de la production agricole, forestière et animale	A 1.1.1.1. Récupérer d'importantes superficies au moyen de la charrue Delphino	Antennes régionales	Coordination nationale Populations	X	X	X	X	X
	- R 1.1.2. Le bilan alimentaire de la zone prioritaire d'intervention du projet est amélioré	% de population ayant accès à la nourriture	A 1.1.2.1. Réaliser des actions multiformes de GDT avec l'engagement des producteurs	Antennes régionales	Populations	X	X	X	X	X
	- R.1.1.3. L'état nutritionnel des populations est amélioré	Apport énergétique des aliments consommés Nombre de personnes souffrant de malnutrition	A 1.1.3.1. Appuyer la création de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques	Antennes régionales	Populations	X	X	X	X	X
			A.1.1.3.2. Mener des actions d'IEC pour la promotion de la consommation d'aliments de qualité	Antennes régionales	Coordination nationale Bureaux d'études privés Consultants	X	X	X	X	X
OS 1.2. Améliorer les revenus monétaires des populations concernées	- R 1.2.2. Des activités génératrices de revenus porteuses sont identifiées et promues	Nombre d'activités génératrices de revenus par région	A.1.2.2.1. Répertoire et promouvoir les AGR par région	Antennes régionales	Populations	X	X	X	X	X

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						2013	2014	2015	2016	2017
	- R. 1.2.3. Le volume des produits agro-sylvo-pastoraux commercialisés est accru	- Seuil de pauvreté par rapport à la situation de référence - Taux d'accroissement des revenus des ménages - Taux d'accroissement des quantités de produits agricoles, forestiers et animaux vendues par région	A 1.2.3.1. Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre des AGR	Antennes régionales	Bureaux d'études privés Consultants	X	X	X	X	X
			A 1.2.3.2. Mettre en place un fonds d'appui aux AGR	Institutions de micro-finance	Coordination nationale Antennes régionales	X				
			A 1.2.3.3. Appuyer les populations dans la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux	Antennes régionales	Opérateurs économiques privés	X	X	X	X	X
OS 1.3. Promouvoir les actions de gestion durable des terres dans la zone prioritaire d'intervention	- R 1.3.1. Les technologies de gestion durable des terres sont largement diffusées dans la zone prioritaire d'intervention	Intérêt et participation accrus des bénéficiaires aux activités du projet	A 1.3.1..1 Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques de GRN	Antennes régionales	Coordination nationale Populations	X	X	X	X	X
	- R 1.3.2. Les ressources agricoles, pastorales, forestières et halieutiques sont mieux valorisées dans la zone prioritaire d'intervention	Taux d'utilisation des technologies de GDT	A 1.3.2..1 Informer et sensibiliser les acteurs sur l'importance écologique des arbres et les impacts attendus de la Grande muraille verte	Antennes régionales	Coordination nationale Populations	X	X	X	X	X

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						2013	2014	2015	2016	2017
	- R 1.3.3. Des reboisements communautaires et privés sont promus	Taux d'emploi des femmes et des jeunes dans les activités de GDT	A 1.3.3.1. Appuyer la réalisation de bosquets communaux et de ceintures vertes A 1.3.3.2. Appuyer la réalisation de bois villageois et privés	Antennes régionales Antennes régionales	Cadres de concertation communaux Populations Opérateurs économiques privés	X X	X X	X X	X X	X X
Axe 2 : Promotion de la bonne gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles										
OS 2.1. Assurer la sécurisation foncière dans la zone prioritaire d'intervention	- R 2.1.1. Les textes d'application de sécurisation du foncier rural sont appliqués	Taux de réduction des conflits fonciers	A 2.1.1.1. Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural	Antennes régionales	Coordination nationale Populations	X	X	X	X	X
	- R 2.1.2. Les réalisations foncières dans la zone prioritaire d'intervention sont immatriculées et sécurisées	- Nombre de titres fonciers émis - Nombre de titres d'immatriculation émis - Niveau de satisfaction des bénéficiaires	A 2.1.2.1. Immatriculer et sécuriser les réalisations de la GMV	Antennes régionales	Coordination nationale Populations Cadres de concertation régionaux, provinciaux et communaux	X	X	X	X	X
Axe 3 : Prévention et gestion des risques environnementaux										
OS 3.1. Réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs sur la gestion durable des terres	- R 3.1.1. Des audits environnementaux sont réalisés et les mesures de traitement mises en œuvre	Taux de réduction des pollutions et nuisances	A 3.1.1.1. Réaliser des audits environnementaux et appuyer la mise en œuvre des mesures préconisées	Antennes régionales	Coordination nationale Bureaux d'études privés Consultants	X		X		X
	- R 3.1.2. Les outils préventifs d'évaluation environnementale sont mis en œuvre	Taux d'utilisation des outils	A 3.1.2.1. Renforcer les capacités des Directions régionales de l'environnement en évaluation environnementale	Antennes régionales	Coordination nationale Bureaux d'études privés Consultants	X	X			

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						2013	2014	2015	2016	2017
	- R 3.1.3. Une stratégie de gestion du phénomène migratoire est adoptée et mise en œuvre	- Document de stratégie disponible - Taux de réduction des conflits entre migrants et résidents	A 3.1.3.1. Réaliser une étude sur la dynamique du phénomène migratoire dans la zone prioritaire d'intervention	Coordination nationale	Antennes régionales Bureaux d'études privés Consultants	X				
Axe 4 : Recherche d'accompagnement, gestion des connaissances, communication										
OS 4.1. Renforcer les actions de gestion durable des terres et de l'environnement par la recherche d'accompagnement, la gestion des connaissances et la communication	- R 4.1.1. De nouvelles technologies de gestion durable des terres sont appropriées par les acteurs ruraux	Taux d'utilisation des bonnes pratiques de GDT par rapport à la situation de référence	A 4.1.1.1. Capitaliser et vulgariser les technologies mises au point ou introduites	Antennes régionales	Populations	X	X	X	X	X
			A 4.1.1.2. Capitaliser les connaissances traditionnelles	Antennes régionales	Populations	X	X	X	X	X
	- R 4.1.2. Les connaissances traditionnelles de GRN sont capitalisées, protégées et diffusées	Degré de confiance des détenteurs des savoirs locaux	A 4.1.2.1. Protéger les innovations et inventions locales en matière de GRN	Antennes régionales	Coordination nationale Populations	X	X	X	X	X
			A 4.1.2.2. Créer et appuyer un cadre de concertation permanent entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays	Coordination nationale	Antennes régionales Systèmes nationaux de recherche	X	X	X	X	X
	- R 4.1.3. Une stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre	Document de stratégie disponible	A 4.1.3.1. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur la GMV	Coordination nationale	Antennes régionales Bureaux d'études privés Consultants	X	X	X	X	X

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						2013	2014	2015	2016	2017
Axe 5 : Coordination, suivi-évaluation et gestion du projet										
OS 5.1. Assurer une coordination et gestion efficace des activités du projet	- R 5.1.1. Les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local sont mises en place et fonctionnelles	- Qualité des décisions prises - Taux de satisfaction des partenaires	A 5.1.1.1. Mettre en place les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local	Coordination nationale	Antennes régionales	X				
			A 5.1.1.2. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des financements	Coordination nationale	Antennes régionales Bureaux d'études privés Consultants	X	X	X	X	X
			A 5.1.1.3. Tenir à bonne date les sessions des instances statutaires	Coordination nationale	Antennes régionales Cadres de concertation régionaux, provinciaux et communaux	X	X	X	X	X
OS 5.2. Assurer un suivi-évaluation opérationnel des activités du projet	- R 5.2.1. Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel	- Existence d'un manuel de suivi-évaluation - Qualité des rapports élaborés - Taux de satisfaction des partenaires	A 5.2.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un système efficace de suivi-évaluation des activités du projet.	Coordination nationale	Antennes régionales Bureaux d'études privés Consultants	X	X	X	X	X
			A 5.2.1.2. Former, recycler et perfectionner les agents chargés du pilotage et de la coordination du projet	Coordination nationale	Antennes régionales Bureaux d'études privés Consultants	X	X	X		

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Activités	Acteur principal	Acteurs associés	Années				
						2013	2014	2015	2016	2017
Axe 6 : Développement de la coopération transfrontalière										
OS 6.1. Renforcer la coopération transfrontalière et internationale en matière de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires	- R 6.1.1. Les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières sont mieux connues et partagées	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'adoption des approches participatives de GRN transfrontalières - Evolution de la perception de l'intérêt des approches participatives de GRN transfrontalières par les bénéficiaires 	A 6.1.1.1. Capitaliser et diffuser les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières	Antennes régionales	Populations	X	X	X	X	X
			A 6.1.1.2. Faciliter les échanges d'expérience entre les membres du cadre de concertation permanent comprenant les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays	Coordination nationale	Antennes régionales Systèmes nationaux de recherche	X	X	X	X	X

Annexe 4 : Détail des coûts des activités

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
Axe 1 : Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle									
<i>Objectif spécifique OS 1.1. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone prioritaire d'intervention du projet par des actions de GDT.</i>	Résultat R.1.1.1. La production agro-sylvo-pastorale est accrue.	Activité A 1.1.1.1. Récupérer d'importantes superficies au moyen de la charrue Delphino.							1 875 000
		Sous-Activité A 1.1.1.1.1. Cartographier les superficies dégradées	12 500	12 500				5 000	25 000
		Sous-Activité A 1.1.1.1.2. Acquérir des équipements (5 unités de tracteur 200 CV et charrue Delphino, 5 véhicules de liaison)	300 000	300 000				120 000	600 000
		Sous-Activité A 1.1.1.1.3. Traiter les superficies dégradées au moyen de la charrue Delphino	30 000	55 000	55 000	55 000	55 000	250 000	1 250 000
	Résultat R 1.1.2. Le bilan alimentaire de la zone prioritaire d'intervention du projet est amélioré	Activité A 1.1.2.1. Réaliser des actions multiformes de GDT avec l'engagement des producteurs							4 575 000
		Sous-Activité A 1.1.2.1.1. Renforcer les capacités des producteurs	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	75 000

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
		Sous-Activité A 1.1.2.1.2. Réaliser les actions de GDT	100 000	200 000	200 000	200 000	200 000	900 000	4 500 000
	Résultat R.1.1.3. L'état nutritionnel des populations est amélioré	Activité A 1.1.3.1. Appuyer la création de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques.							2 550 000
		Sous-Activité A 1.1.3.1.1. Elaborer une typologie des fermes agricoles, pastorales et fauniques	10 000					10 000	50 000
		Sous-Activité A 1.1.3.1.2. Appuyer la création de 10 fermes agricoles modernes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	1 250 000
		Sous-Activité A 1.1.3.1.3. Appuyer la création de 10 fermes pastorales et fauniques modernes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	1 250 000
		Activité A.1.1.3.2. Mener des actions d'IEC pour la promotion de la consommation d'aliments de qualité							237 500
		Sous-Activité A.1.1.3.2.1. Assurer la formation des ménages en éducation nutritionnelle	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	125 000
		Sous-Activité A.1.1.3.2.2. Vulgariser des technologies simples de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux	2 500	5 000	5 000	5 000	5 000	22 500	112 500

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
Objectif spécifique OS 1.2. Améliorer les revenus monétaires des populations concernées	Résultat R 1.2.2. Des activités génératrices de revenus porteuses sont identifiées et promues	Activité A.1.2.2.1. Répertorier et promouvoir les AGR par région							250 000
		Sous-Activité A.1.2.2.1.1. Identifier les AGR porteuses	25 000					5 000	25 000
		Sous-Activité A.1.2.2.1.2. Diffuser les AGR porteuses	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	45 000	225 000
	Résultat R. 1.2.3. Le volume des produits agro-sylvo-pastoraux commercialisés est accru	Activité A 1.2.3.1. Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre des AGR							750 000
		Sous-Activité A 1.2.3.1.1. Former les acteurs	5 000	15 000	15 000	15 000	15 000	50 000	250 000
		Sous-Activité A 1.2.3.1.2. Mettre à la disposition des acteurs formés des équipements appropriés		25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	500 000
		Activité A 1.2.3.2. Mettre en place un fonds d'appui aux AGR	100 000	150 000	150 000	150 000	150 000	700 000	3 500 000
		Activité A 1.2.3.3. Appuyer les populations dans la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux							725 000
		Sous-Activité A 1.2.3.3.1. Renforcer les capacités des acteurs	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	45 000	225 000

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
		Sous-Activité A 1.2.3.3.2. Equiper les acteurs formés		25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	500 000
		Activité A 1.2.3.4. Réaliser des infrastructures de commercialisation		75 000	75 000	75 000	75 000	300 000	1 500 000
Objectif spécifique OS 1.3. Promouvoir les actions de gestion durable des terres dans la zone prioritaire d'intervention	Résultat R 1.3.1. Les technologies de gestion durable des terres sont largement diffusées dans la zone prioritaire d'intervention.	Activité A 1.3.1.1 Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques de GRN							115 000
		Sous-Activité A 1.3.1.1.1. Inventorier les bonnes pratiques locales de GRN	15 000					3 000	15 000
		Sous-Activité A 1.3.1.1.2. Elaborer et mettre en œuvre un guide de gestion participative des ressources naturelles partagées	8 000	3 000	3 000	3 000	3 000	20 000	100 000
	Résultat R 1.3.2. Les ressources agricoles, pastorales, forestières et halieutiques sont mieux valorisées dans la zone prioritaire d'intervention.	Activité A 1.3.2.1. Informer et sensibiliser les acteurs sur l'importance écologique des arbres et les impacts attendus de la Grande muraille verte	3 000	3000	3000	3 000	3 000	15 000	75 000
	Résultat R 1.3.3. Des reboisements	Activité A 1.3.3.1. Appuyer la réalisation de bosquets							2 900 000

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
	communautaires et privés sont promus	communaux et de ceintures vertes							
		Sous-Activité A 1.3.3.1.1. Acquérir les équipements de plantation	800 000					160 000	800 000
		Sous-Activité A 1.3.3.1.2. Acquérir les plants	600 000					120 000	600 000
		Sous-Activité A 1.3.3.1.3. Mettre les plants en terre	250 000					50 000	250 000
		Sous-Activité A 1.3.3.1.4. Entretenir les plants	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	1 250 000
		Activité A 1.3.3.2. Appuyer la réalisation de bois villageois et privés							2 200 000
		Sous-Activité A 1.3.3.2.1. Sensibiliser et choisir les ménages	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	75 000
		Sous-Activité A 1.3.3.2.2. Appuyer les ménages dans la réalisation des bosquets familiaux	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000	2 000 000
		Sous-Activité A 1.3.3.2.3. Appuyer les opérateurs économiques privés dans la réalisation de bosquets privés	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	125 000

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
Axe 2 : Promotion de la bonne gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles									
Objectif spécifique OS 2.1. Assurer la sécurisation foncière dans la zone prioritaire d'intervention	Résultat R 2.1.1. Les textes d'application de sécurisation du foncier rural sont appliqués.	Activité A 2.1.1.1. Appuyer la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural.							45 000
		Sous- Activité 2.1.1.1..1. Traduire les textes d'application de sécurisation du foncier rural en langues nationales	5 000						5 000
		Sous-Activité A 2.1.1.1..2. Diffuser les textes d'application de sécurisation foncière traduits		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	40 000
	Résultat R 2.1.2. Les réalisations foncières dans la zone prioritaire d'intervention sont immatriculées et sécurisées.	Activité A 2.1.2.1 Immatriculer et sécuriser les réalisations de la GMV.		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	200 000

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
Axe 3 : Prévention et gestion des risques environnementaux									
Objectif spécifique OS 3.1. Réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs sur la gestion durable des terres.	Résultat R 3.1.1. Des audits environnementaux sont réalisés et les mesures de traitement mises en œuvre.	Activité A 3.1.1.1. Réaliser des audits environnementaux et appuyer la mise en œuvre des mesures préconisées.							275 000
		Sous-Activité A 3.1.1.1.1. Réaliser des audits environnementaux des activités à fort impact négatif	75 000					15 000	75 000
		Sous-Activité A 3.1.1.1.2. Exécuter les mesures préconisées au titre des audits environnementaux		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	200 000
	Résultat R 3.1.2. Les outils préventifs d'évaluation environnementale sont mis en œuvre	Activité A 3.1.2.1. Renforcer les capacités des Directions régionales de l'environnement en évaluation environnementale	25 000	25 000				10 000	50 000
	Résultat R 3.1.3. Une stratégie de gestion du phénomène migratoire est adoptée et mise en œuvre	Activité A 3.1.3.1. Réaliser une étude sur la dynamique du phénomène migratoire dans la zone prioritaire d'intervention							135 000
		Sous-Activité A 3.1.3.1.1. Réaliser une étude sur le phénomène migratoire	15 000					3 000	15 000
		Sous-Activité A 3.1.3.1.2. Mettre en œuvre la stratégie de gestion du phénomène migratoire		6 000	6 000	6 000	6 000	24 000	120 000

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
Axe 4 : Recherche d'accompagnement, gestion des connaissances, communication									
<i>Objectif spécifique OS 4.1. Renforcer les actions de gestion durable des terres et de l'environnement par la recherche d'accompagnement, la gestion des connaissances et la communication.</i>	Résultat R 4.1.1. De nouvelles technologies de gestion durable des terres sont appropriées par les acteurs ruraux	Activité A 4.1.1.1. Capitaliser et vulgariser les technologies mises au point ou introduites	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	75 000
		Activité A 4.1.1.2. Capitaliser les connaissances traditionnelles	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500	62 500
	Résultat R 4.1.2. Les connaissances traditionnelles de GRN sont capitalisées, protégées et diffusées	Activité A 4.1.2.1. Protéger les innovations et inventions locales en matière de GRN	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	75 000
		Activité A 4.1.2.2. Créer et appuyer un cadre de concertation permanent entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays.	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	125 000
	Résultat R 4.1.3. Une stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre	Activité A 4.1.3.1. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur la GMV							225 000
		Sous-Activité A 4.1.3.1.1. Elaborer et adopter une stratégie de communication	5 000						5 000
		Sous-Activité A 4.1.3.1.2. Mettre en œuvre la stratégie de communication adoptée		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	200 000

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
Axe 5 : Coordination, suivi-évaluation et gestion du projet									
Objectif spécifique OS 5.1. Assurer une coordination et gestion efficace des activités du projet	Résultat R 5.1.1. Les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local sont mises en place et fonctionnelles.	Activité A 5.1.1.1. Mettre en place les structures de pilotage, de coordination et de concertation aux niveaux national et local	5 000					1 000	5 000
		Activité A 5.1.1.2. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des financements							105 000
		Sous-Activité A 5.1.1.2.1. Elaborer et adopter une stratégie de mobilisation des financements	5 000						5 000
		Sous-Activité A 5.1.1.2.2. Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des financements adoptée		5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	100 000
		Activité A 5.1.1.3. Tenir à bonne date les sessions des instances statutaires	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	225 000
	Résultat R 5.2.1. Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel	Activité A 5.2.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un système efficace de suivi-évaluation des activités du projet							45 000
		Sous-activité A 5.2.1.1.1. Elaborer et adopter un système efficace de suivi-évaluation	5 000						5 000

Objectifs spécifiques	Résultats	Activités	Coût par an en milliers FCFA					Coût total pour 1 région en milliers CFA	Coût total pour 5 régions en milliers FCFA
			2013	2014	2015	2016	2017		
		Sous-activité A 5.2.1.1.2. Mettre en œuvre le système de suivi-évaluation adopté.		2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	40 000
		Activité A 5.2.1.2. Former, recycler et perfectionner les agents chargés du pilotage et de la coordination du projet.		10 000	10 000			4 000	20 000
Axe 6 : Développement de la coopération transfrontalière									
Objectif spécifique OS 6.1. Renforcer la coopération transfrontalière et internationale en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières.	Résultat R 6.1.1. Les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières sont mieux connues et partagées.	Activité A 6.1.1.1. Capitaliser et diffuser les approches participatives de gestion des ressources naturelles transfrontalières.	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	50 000
		Activité A 6.1.1.2. Faciliter les échanges d'expérience entre les membres du cadre de concertation permanent comprenant les producteurs, les chercheurs et les développeurs des deux pays.	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	250 000
Total									23 220 000

BIBLIOGRAPHIE

- **ANTD**, 2012 : Projet de promotion de la gouvernance locale des ressources forestières dans la Commune de Kayao, Région du Centre-Sud. 97 pages. Burkina Faso.
- **COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, PAGGW** : Stratégie régionale harmonisée de mise en œuvre de l'initiative « Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel ». 35 pages.
- **COMMUNE DE DORI**, 2008 : Plan communal de développement de Dori 2009-2013. 117 pages. Burkina Faso.
- **COMMUNE URBAINE DE TERA**, 2012 : plan de développement communal. 94 pages. République du Niger.
- **COMMUNE URBAINE DE TERA**, 2012 : PRGGT/FFEM. 45 pages. Tera. République du Niger.
- **COMMUNE URBAINE DE TILLABERI**, 2006 : Plan de développement communal. 68 pages. République du Niger.
- **CONSEIL REGIONAL DU NORD**, 2010 : Plan régional de développement 2010-2014, Région du Nord. Ouahigouya. Burkina Faso. 291 pages.
- **FAO**, 2010 : Appui à la mise en œuvre de l'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel, description de projet. 55 pages.
- **INITIATIVE AFRICAINE GRANDE MURAILLE VERTE**, 2011 : Plan d'action quinquennal, 2011-2015. 103 pages.
- **MAIRIE DE DORI**, 2012 : Lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté dans la Commune de Dori par la mise en place d'une forêt communale. Projet pilote, première phase. Juillet 2012-Juin 2013. Dans le cadre du projet d'appui à la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. 26 pages.
- **MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE, COMMUNE DE KAYA**, 2010 : Plan communal de développement de Kaya. 170 pages. Kaya. Burkina Faso.
- **MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE, CONSEIL REGIONAL DE L'EST**, 2009 : Plan régional de développement de l'Est 2009-2013. 131 pages. Fada N'Gourma. Burkina Faso
- **MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE, CONSEIL REGIONAL DU CENTRE NORD**, 2010 : Plan régional de développement 2010-2014. 150 pages. Kaya. Burkina Faso.
- **MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**, 2007 : Cadre stratégique d'initiative du Niger en matière de gestion durable des terres (CSIN-GDT). 64 pages. Niamey, République du Niger.
- **MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**, 2011 : Les bonnes pratiques de gestion durable des terres au Burkina Faso. 148 pages. Ouagadougou, Burkina Faso.

- **MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2012 :** Stratégie et plan d'actions de l'initiative Grande muraille verte au Burkina Faso. 111 pages. Ouagadougou. Burkina Faso.
- **MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2011 :** Initiative Grande muraille verte. Stratégie et plan d'action. 92 pages. Niamey. République du Niger.
- **MINISTERE DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, 2012 :** Plan de développement économique et social (PDES) 2012-2015, synthèse. 45 pages. Niamey, République du Niger.
- **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, 2012 :** Initiative « 3N » pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durables « Les Nigériens nourrissent les Nigériens ». Cadre stratégique et coût estimatif des programmes de l'Initiative pour la période 2012-2015. 69 pages. Niamey, République du Niger.
- **RESEAU MARP BURKINA :** Fiche technique sur la promotion de la régénération naturelle assistée (RNA) au Burkina Faso. 6 pages. Ouagadougou. Burkina Faso.
- **TIIPAALGA,** rapports annuels 2008, 2009, 2010, 2011. Ouagadougou. Burkina Faso.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	NOM PRENOMS	SERVICE/ORGANISATION	CONTACT TELEPHONIQUE	ADRESSE ELECTRONIQUE
1.	Tapsoba François	Commission de l'Union africaine	+ 251 930 01 45 54 +251 923 20 75 62	François_tapsoba@yahoo.fr
2.	DIALLO Hama Arba	Député à l'Assemblée nationale, Maire de Dori	70 21 70 45	
3.	BOTONI Edwige	Expert au CILSS	70 22 96 05	Edwige.botoni@cilss.bf
4.	SINARE Laurent	Chargé de projet à Dori	70 24 77 23	loresinare@yahoo.fr
5.	SANOU Siaka	Chargé de projet à Dori	70 42 90 46	Sanou.siaka@gmail.com
6.	KONTONGOMDE Daouda	Chargé de programme FAO/BF	76 61 05 71	Daouda.kontongomde@fao.org
7.	BAMBA Kassoum	Expert FAO/BF	50 30 60 57/58	Kassoum.bamba@gao.org
8.	DOULKOM Adama	Directeur des forêts	50 30 61 19 70 34 44 14	Doulikom.adama@yahoo.fr
9.	TRAORE Touta Alain	Coordonnateur Association Tiipaalga	70 70 61 29	Alain.traore@tiipaalga.org
10.	ZOUBGA T. Serge	Chargé de programme Région du Nord, Association Tiipaalga	70 57 81 89	Serge.zoubga@tiipaalga.org
11.	DIAKITE Bakary	Chargé de programme Région du Centre, Association Tiipaalga	76 50 46 87	Bakary.diakite@tiipaalga.org
12.	BELEMVIRE Mahama	Maire de la Commune de Kaya	70 25 81 62	
13.	OUEDRAOGO Louis maxime	Secrétaire général de la Commune de Kaya	70 26 55 29	Ouedraogolouis- maxime@yahoo.fr
14.	AG LITNI Mohamed	Directeur régional de l'environnement et du développement durable, Région du Centre-Nord	70 26 62 62	aglitni@yahoo.fr
15.	OUEDRAOGO Abdou Karim	Responsable Projet Riz pluvial, Direction régionale de l'agriculture et de l'hydraulique du Centre-Nord	70 11 32 95	O_abdoukarim@yahoo.fr
16.	DABRE Elisée Emmanuel	Chef du Service des études et de la planification	71 07 51 50	dabremmanuel@yahoo.fr
17.	DIALLO/ZOROME Mariam	Gouverneur de la Région du Centre-Nord	71 80 19 71	mariamzorome@yahoo.fr
18.	OUEDRAOGO Léopold	Président du Conseil régional, Région du Centre-Nord	70 00 04 64	
19.	IMA Emile	1 ^{er} Vice-président du Conseil régional, Région du Centre-Nord	61 11 34 54	
20.	TAPSOBA Auguste	Directeur régional de l'agriculture et de l'hydraulique du Nord	70 29 13 83	Tapsoba.auguste17@yahoo.fr
21.	DIALLO/SANGARBA Djénéba	2 ^{ème} adjointe au Maire de la Commune de Ouahigouya	70 25 89 74	
22.	BARA Khalil Boukari	Gouverneur de la Région du Nord	70 24 37 10	
23.	DOUAMBA Mariam	Directrice régionale de l'environnement et du développement durable du Nord	70 26 89 24	douzoumar@yahoo.fr
24.	SAWADOGO Yacouba	Producteur agricole, spécialiste en RNA		
25.	SAVADOGO Reliwende Aboubacar	Président du Conseil régional de la Région du Nord	70 23 97 72	Relwende_aboubacar@yahoo.fr
26.	SOUMANA Idrissa	1 ^{er} Vice Maire, Commune urbaine de Tera	(227) 96 53 96 96	
27.	MAMOUDOU Hama	2 ^{ème} Vice maire, Commune urbaine de Tera	(227) 96 89 88 66	
28.	ZIBBO Adama	Secrétaire général, Commune urbaine de Tera	(227) 96 33 27 34	
29.	YOUNOUSSI Ousseini	Agent voyer, Commune urbaine de Tera	(227) 96 28 56 32	
30.	COMPAORE Arouna	Projet PAEPA Dori-Tera	(227) 94 62 54 37	aruncompaore@yahoo.fr

N°	NOM PRENOMS	SERVICE/ORGANISATION	CONTACT TELEPHONIQUE	ADRESSE ELECTRONIQUE
31.	SOUMANA Zakaria	Directeur départemental de l'hydraulique et de l'environnement de Tera	(227) 96 59 80 20	soumanazakaria@yahoo.fr
32.	ALASSANE Salou Alpha	Préfet du Département de Tera	(227) 96 88 70 66	
33.	OUMAROU Sadou	Préfet de Tillabéri	(227) 96 97 01 05	
34.	IBRO Nabassona	Conseiller administratif et juridique du Gouverneur de Tillabéri	(227) 96 74 37 03	dkarimoumahaman@yahoo.com
35.	MOROU Kaboyé	Maire de la Commune urbaine de Tillabéri	(227) 96 99 67 44	
36.	Commandant ABDOULAYE Ali Koura	Directeur régional adjoint de l'environnement de Tillabéri	(227) 90 31 85 16	Mabdoulaye69@yahoo.fr
37.	ALZOUMA Mounkaïla	Président de l'Association Bonferey, Tillabéri	(227) 96 26 89 71	Bonferey_ti06@yahoo.fr
38.	HAMIDOU Niandou	Maire de la Commune urbaine de Tera	(227) 96 29 60 30	Tchemogo_niandou@yahoo.fr
39.	WANKOY A.Boubacar	Président de l'Agence nigérienne de promotion des exportations, Niamey	(227) 96 96 08 23	Wankoye_ab@yahoo.fr
40.	OUEDRAOGO Mathieu	Président réseau MARP Burkina	(226) 70 20 74 19	
41.	LOMPO Gandia	Directeur régional p.i. Direction régionale de l'agriculture et de l'hydraulique de l'Est, Fada.	(226) 70 16 60 43	
42.	Colonel major SOMDA Bertin	Gouverneur de la Région de l'Est, Fada	(226) 40 77 11 52	
43.	LANKOANDE Kimsa Martin	Président du Conseil régional de l'Est, Fada	(226) 70 74 69 59	conseilrest@yahoo.fr
44.	DJIGUEMDE Paul	Directeur régional de l'environnement et du développement durable de l'Est, Fada	(226) 70 26 88 54	djiguemdepaul@yahoo.com
45.	KOCTY Moumouni	Maire de Fada	(226) 70 11 10 98	
46.	Colonel HAMADOU Mamoudou	Directeur général de l'environnement et des eaux et forêts, Niamey, Niger	(227) 96 56 23 60	tinni0607@yahoo.fr dgeef@intnet.ne
47.	MAISHAROU Abdou	Coordonnateur national Programme Grande muraille verte, Niamey, Niger	(227) 96 97 41 82	maisharoua65@yahoo.com
48.	MAMANE Assoumane	Expert planification, suivi-évaluation, Programme Grande muraille verte, Niamey, Niger	(227) 96 98 46 78	assoumane.mane@yahoo.fr
49.	Mme BOUKAR Yagana	Expert en développement local, Programme Grande muraille verte, Niamey, Niger	(227) 96 55 88 35	